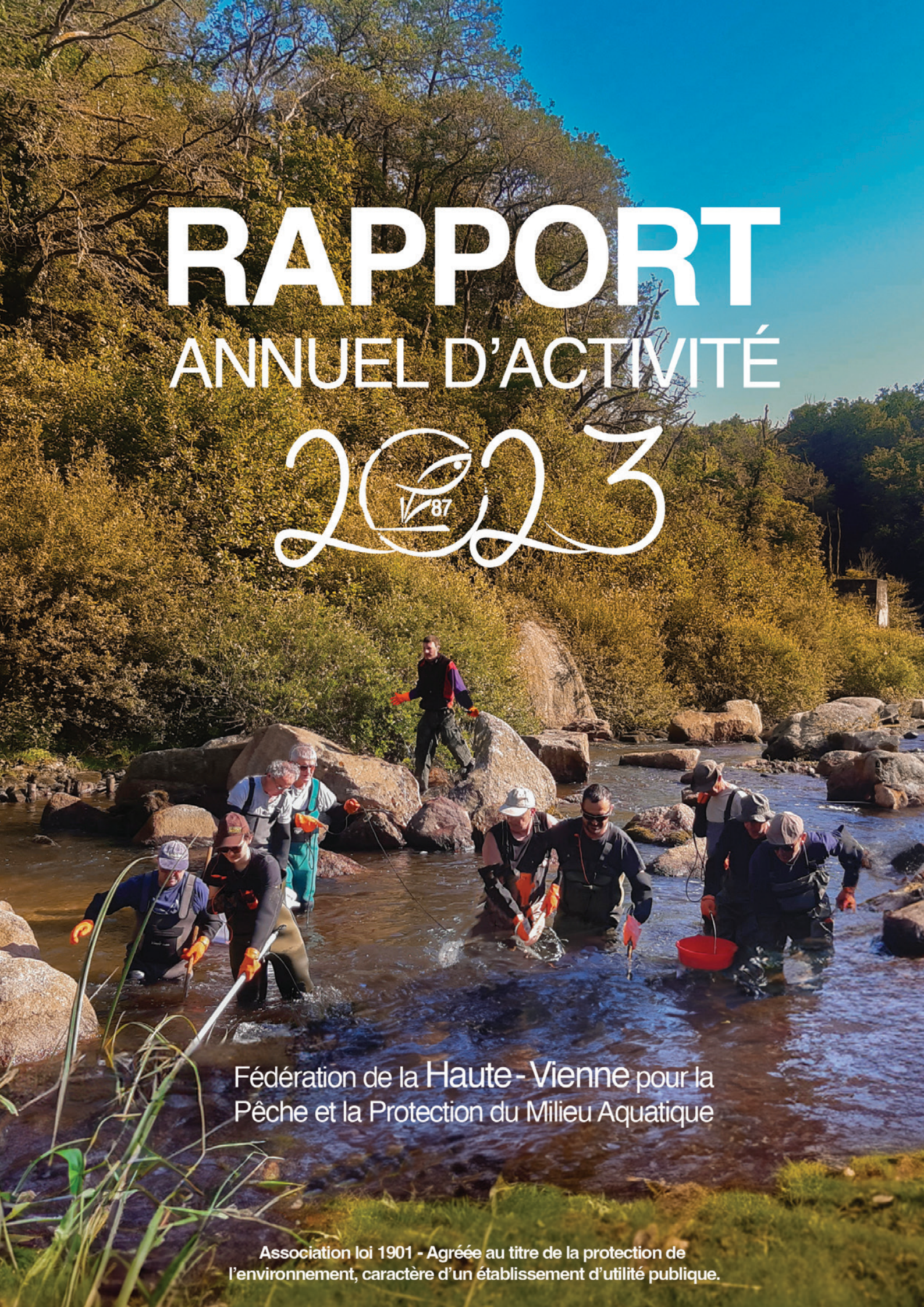

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ
2023

Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association loi 1901 - Agréée au titre de la protection de l'environnement, caractère d'un établissement d'utilité publique.

Limoges Métropole
Communauté urbaine

Protéger

Direction des espaces naturels

LIMOGES MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

#1

SOMMAIRE

Présentation institutionnelle 7
Présentation de la Fédération et fonctionnement 8
Organisation des ressources humaines 10
Réunions et participations du conseil d'administration et du bureau 12
Réunions des élus et/ou des salariés 13
Etude relative au poids socio-économique de la pêche associative de loisir en Haute-Vienne 15

Services Généraux 17
Accueil du public et gestion des contacts 18
Soutien aux AAPPMA et fonctionnement de la FDAAPPMA 87 18
Suivi financier 20
Accord-cadre Fédération - Agence de l'Eau Loire-Bretagne 20
Informatique 20

Animation, Promotion et Communication 21
Interventions en milieu scolaire 22
Ateliers pêche nature 22
Stages de pêche 22
Identité visuelle 24
Presse 25
Représentation fédérale (salons/manifestations) 26
Publications 27
Stratégie Web 29

Activités techniques et Développement 31
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques 32
Études et Travaux 2023 32
Régulation des cormorans 36
Garderie fédérale 36
Assistance technique 37
Inventaires piscicoles et pêches de sauvetage 38
Appel à projets Natura 2000 39
Suivi thermique - Comité de suivi opérationnel de l'étiage (CSOE) 39
PDPG 41
Travaux divers 41
La qualification "Hébergement Pêche" 42
Les cartographies interactives 46
Mise en place du « Brochet Challenge Haute-Vienne » 46
Réalisation d'une carte bathymétrique du lac d'Uzurat 47

Soutien des effectifs 49
Les plans d'eau 50
Les barrages 53
Les parcours de loisir 54
Bilan des déversements 2023 54

Bilan financier 55
Les cartes de pêche et options 56
Bilan annuel des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 62
Bilan financier de la Fédération au 31 décembre 2023 62

Documents financiers exercice 2023 67

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

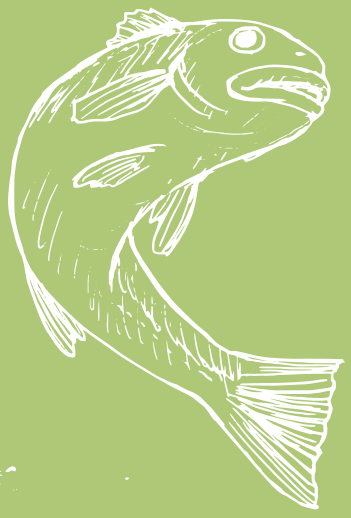

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Le document que vous tenez entre les mains constitue le bilan de toutes les actions entreprises par la Fédération durant l'année 2023.

Pour introduire ce rapport, nous avons pour coutume de présenter l'équipe qui agit au sein de la Fédération, salariés comme élus, au service de son réseau d'Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. De plus et avant de détailler chacune des activités de la Fédération, nous vous présentons un récapitulatif des réunions et commissions auxquelles la Fédération a pris part.

L'année 2023 est riche d'activités et d'actualités ce qui confirme l'élan impulsé par le Conseil d'Administration et l'équipe salariée depuis 2022.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général, et est agréée au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

La Fédération a pour principales missions :

- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.

Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- **valorisation de secteurs de pêche, aménagements :** rédaction, animation et mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, parcours labellisés, parcours spécifiques, postes de pêche partagés, mises à l'eau, qualification d'hébergements pêche, etc.
- **connaissance des milieux :** élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles *(diagnostic des milieux et proposition d'actions pour remédier aux perturbations)*, études, inventaires piscicoles, suivis thermiques, etc.
- **actions sur le milieu :** continuité écologique, soutiens d'effectifs, restauration des milieux, aide financière et technique aux syndicats de rivière et aux AAPPMA, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien, etc.
- **promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité :** ateliers pêche nature, stages de pêche, interventions scolaires, actions de communication, salons, etc.
- **consultation pour avis :** sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques, etc.
- **surveillance des cours d'eau :** gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelle, etc.

Composition du Conseil d'administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
La composition est la suivante :
- Président : Jean-Christophe BOIREAU
- Vice-Présidents : Julien BUISSON et Didier MARCELLAUD *(en médaillon)*,
- Trésorier : Marc DRUTEL
- Trésorier adjoint : Jean-Jacques PICOT
- Secrétaire : Nicolas LAUDOUEINEIX
- Secrétaire adjoint : Daniel EUDENBACH
- Administrateurs : André AUDOIN, Jean-Luc CHAPUT, Dominique DELETTRE, Martine FREDAIGUE-POUPON *(en médaillon)*, Cyril GALLOPIN, Bruno TOURNOIS.

ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctionnement de la structure

Depuis les élections de 2022, le conseil d'administration a défini un nouveau projet associatif en mettant les 51 AAPPMA au centre de ses préoccupations. Le conseil d'administration a également lancé un projet ambitieux concernant l'actualisation de son Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles (PDPG). Ceci doit permettre de connaître finement la composition des peuplements piscicoles présents au sein de chaque contexte et de disposer d'outils d'aide à la décision quant à la définition des programmes de restauration pouvant être portés par la Fédération et son réseau d'AAPPMA.

Deux pôles sont présents au sein de la Fédération à savoir : administratif et technique/développement. Des groupes de travail thématiques ont été souhaités et placés sous la responsabilité d'administrateurs de la Fédération. Il y a notamment un groupe relatif à la dynamisation des étangs de pêche, un groupe relatif à la dynamisation de la pêche de la carpe et depuis 2023, une commission chargée du développement de la pêche au féminin.

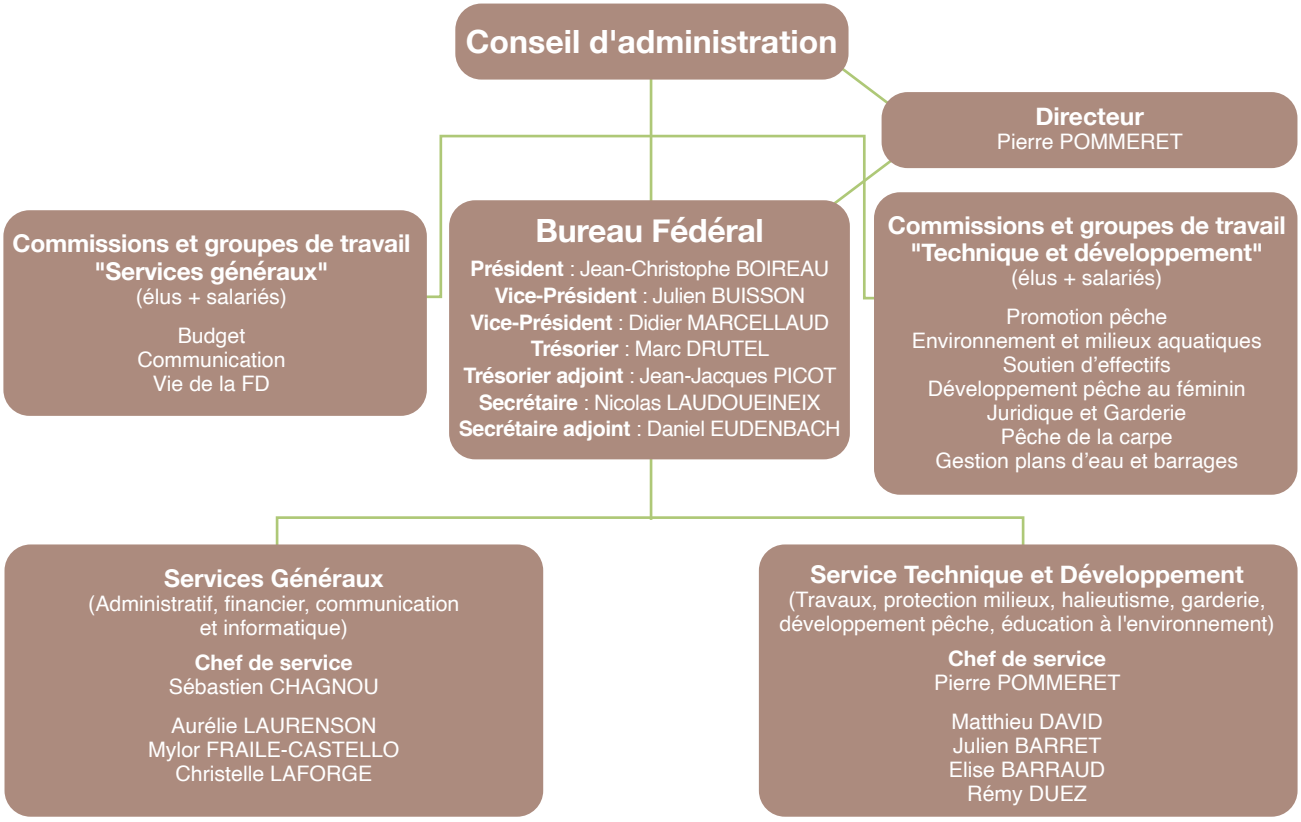

Organigramme au 31 décembre 2023

Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente composée de 9 professionnels. Courant 2023, Madame Dorine CHERIGNY, chargée de communication et gestion administrative, a décidé de changer de voie professionnelle. Monsieur Mylor FRAILE-CASTELLO est arrivé en septembre 2023 dans le cadre d'un contrat en alternance pour une durée d'un an sur des missions liées à la communication et au développement d'une stratégie marketing.

Stages

En 2023, le Service Technique & Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leurs cursus scolaires ou de leurs formations professionnelles.

› Stage d'observation en milieu professionnel du cursus de 4ème et 3ème :

Ils ont pu se familiariser aux missions de notre structure :

- **Maël BERGER,** élève au collège Jean Moulin à Ambazac du 9 au 13 janvier ;
- **Arthur GRAFOUILLERE,** élève au collège JBC Corot à Aixe-sur-Vienne du 30 janvier au 3 février ;
- **Jules LEROY,** élève au collège LEGTPA de Magnac-Laval du 6 au 17 mars ;
- **Pierre RATINAUD,** élève au l'EPLEFPA La Faye de Saint-Yrieix-la-Perche du 3 au 7 avril ;
- **Elisseo GRAND-BONNACHI,** élève au collège Beaupeyrat de Limoges du 12 au 16 juin ;
- **Nicolas DOBBELAERE,** élève à la MFR Périgord-Limousin du 16 au 20 octobre ;
- **Maxence DIDIER,** élève au collège Arsène Bonneaud de Nexon du 13 au 17 novembre ;
- **Robin FEIFER,** élève au collège Paul Langevin de Saint-Junien du 27 novembre au 2 décembre.

› Stage dans le cadre d'une seconde professionnelle :

- **Nicolas DELUCHE,** élève au lycée forestier de Meymac (19) du 3 au 7 avril ;
- **Mathis LAGARES,** élève au lycée Henri Queuille de Neuvic (19) du 17 au 21 avril ;
- **Gaspard CHARDAC,** élève au lycée Léonard Limosin de Limoges du 13 au 16 juin.

› Stage dans le cadre d'un Baccalauréat Technologique STAV Aménagement au Lycée des Vaseix :

- **Tristan DELAFOY,** du 13 au 17 mars, du 17 au 21 avril et du 19 au 30 juin.

› Stage dans le cadre d'une quatrième année de Polytech Tours - DPT Génie de l'aménagement et de l'environnement :

- **Léa FIÈVRE** du 14 avril au 13 juillet sur l'étude de faisabilité d'une reconnexion d'un ancien canal d'amenée à la rivière Le Vincou à Bellac.

› Stage dans le cadre d'une formation BP JEPS option « Pêche de loisir » au CFPPA de la Creuse à Ahun :

- **Patrice MERJAY** du 17 avril au 26 mai.

Maël BERGER

Jules LEROY

Pierre RATINAUD

Nicolas DELUCHE

Mathis LAGARES et Tristan DELAFOY

Léa FIÈVRE

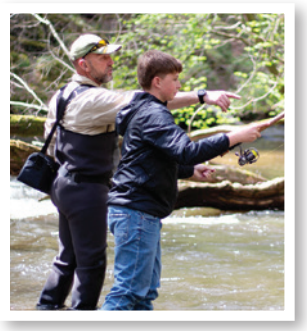

Patrice MERJAY

Formation du personnel

- Pierre POMMERET et Aurélie LAURENSON ont suivi une formation communication aux côtés des 11 autres fédérations départementales de Nouvelle-Aquitaine avec pour thématique « les réseaux sociaux pour structurer et professionnaliser la communication digitale des FDAAPPMA ».
- Les salariés de la Fédération ont été formés au Sauvetage Secourisme du Travail (SST). Deux journées de formation, alliant théorie et pratique, qui ont permis d'acquérir les bons comportements à adopter face au danger et de prodiguer les gestes qui sauvent.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

- le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année (8 fois) ;
  En 2023, le comité de direction stratégique est créé. Il est en charge de la définition des ordres du jour des bureaux et des réflexions autour des continuités entre le Conseil d'Administration et la Direction.
- le comité de direction stratégique s'est réuni 7 fois ;
- le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois ;
- une réunion des Présidents s'est tenue le 1er juillet 2023 ;
- une commission **« Communication »** s'est réunie le 8 septembre sous la responsabilité de Julien BUISSON ;
- une commission **« Développement de la pêche au féminin »** s'est réunie le 20 juillet sous la responsabilité de Martine FREDAIGUE-POUPON ;
- une commission **« Soutien d'effectifs »** s'est réunie le 17 juillet sous la responsabilité de Marc DRUTEL ;
- deux commissions **« Gestion plans d'eau et barrages »** se sont réunies le 6 mars et le 4 avril sous la responsabilité de Jean-Luc CHAPUT;
- quatre commissions **« Pêche de la carpe »** se sont réunies sous la responsabilité de Cyril GALLOPIN le 26 janvier, le 4 mai, le 24 août et le 31 octobre ;
- une commission **« Budget »** s'est tenue le 17 juillet et plusieurs points de contrôle ont été organisés avec le Trésorier, le Chef des Services Généraux et le Directeur entre juin et décembre.

Réunions externes

- les élus ont participé à de nombreuses commissions externes : comités de pilotage, comités techniques, Conseils d'Administrations, etc. Ces réunions sont en lien avec les missions statutaires de la Fédération et permettent la mise en œuvre effective des politiques fédérales dans une logique partenariale.
- les élus représentent notre Fédération dans les multiples réunions du Club Halieutique Interdépartemental, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du Comité Départemental d'Evaluation des Risques Sanitaires et Technologiques, des comités de Pilotage des syndicats de rivière, de l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine et la liste n'est pas exhaustive.

Dans ce cadre, les élus de la Fédération ont parcouru 17 136 km générés par 232 déplacements. Le Président a parcouru 5 024 km pour 60 déplacements.

Mandats complémentaires

- Jean-Christophe BOIREAU, Président, est membre de la commission prospective du CHI, administrateur de droit de l'ARPNA.
- Julien BUISSON, Vice-Président, est administrateur de l'ARPNA.
- Didier MARCELLAUD Vice-Président, est administrateur de l'EPIC du lac de Saint-Pardoux.
- Daniel EUDENBACH, Secrétaire adjoint, est administrateur de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne et membre du Bureau du Club Halieutique Interdépartemental.
- Jean-Jacques PICOT, Trésorier adjoint, est vérificateur aux écritures du Club Halieutique Interdépartemental.
- Dominique DELETTRE, administrateur, est le représentant élu de la Fédération au CoDERST.

RÉUNIONS DES ÉLUS ET/OU DES SALARIÉS

Présence et/ou avis techniques

Auprès des services de l'État

- des échanges ont eu lieu avec les services de l'état, notamment dans le cadre du comité du suivi opérationnel de l'étiage qui s'est réuni plus de 10 fois en 2023 ;
- animation du réseau « Sentinelles des cours d'eau » ;
- réunions et échanges avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet du bilan de la convention cadre, conditionnant les financements de l'Agence et le programme de mesures.

Auprès des collectivités piscicoles

- Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- avec l'Association régionale des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine, sur la mise en place d'un webPDPG, outil en ligne permettant de collecter et visualiser les données récoltées par les fédérations (état des milieux, des populations piscicoles, relevés de terrain, etc.), sur le développement de l'attractivité du lac de Vassivière, etc.
- aux assemblées générales des AAPPMA.

Avec les administrations, collectivités et établissements publics

L'année 2023 a été rythmée de nombreuses réunions

- CoDERST ;
- réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche et notamment l'EPIC ;
- réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil Départemental ;
- réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- réunions avec les syndicats de rivière ;
- réunions avec la Chambre d'Agriculture ;
- réunions avec la Fédération des Chasseurs ;
- comme chaque année, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2023 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques *(développement pêche de la carpe, loisirs, carnadrome, etc.).*

Avec les acteurs touristiques du département

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP) en 2021, la Fédération a notamment poursuivi son travail de développement de la qualification des hébergements pêche en collaboration avec les offices de tourisme. La création de la Société Publique Locale a lancé une nouvelle dynamique pour le tourisme en Haute-Vienne et le bloc marque est désormais diffusé : LIMOUSIN, nouveaux horizons. Le logo est apposé sur les outils de communication touristique développés par la Fédération, ambassadrice de la marque.

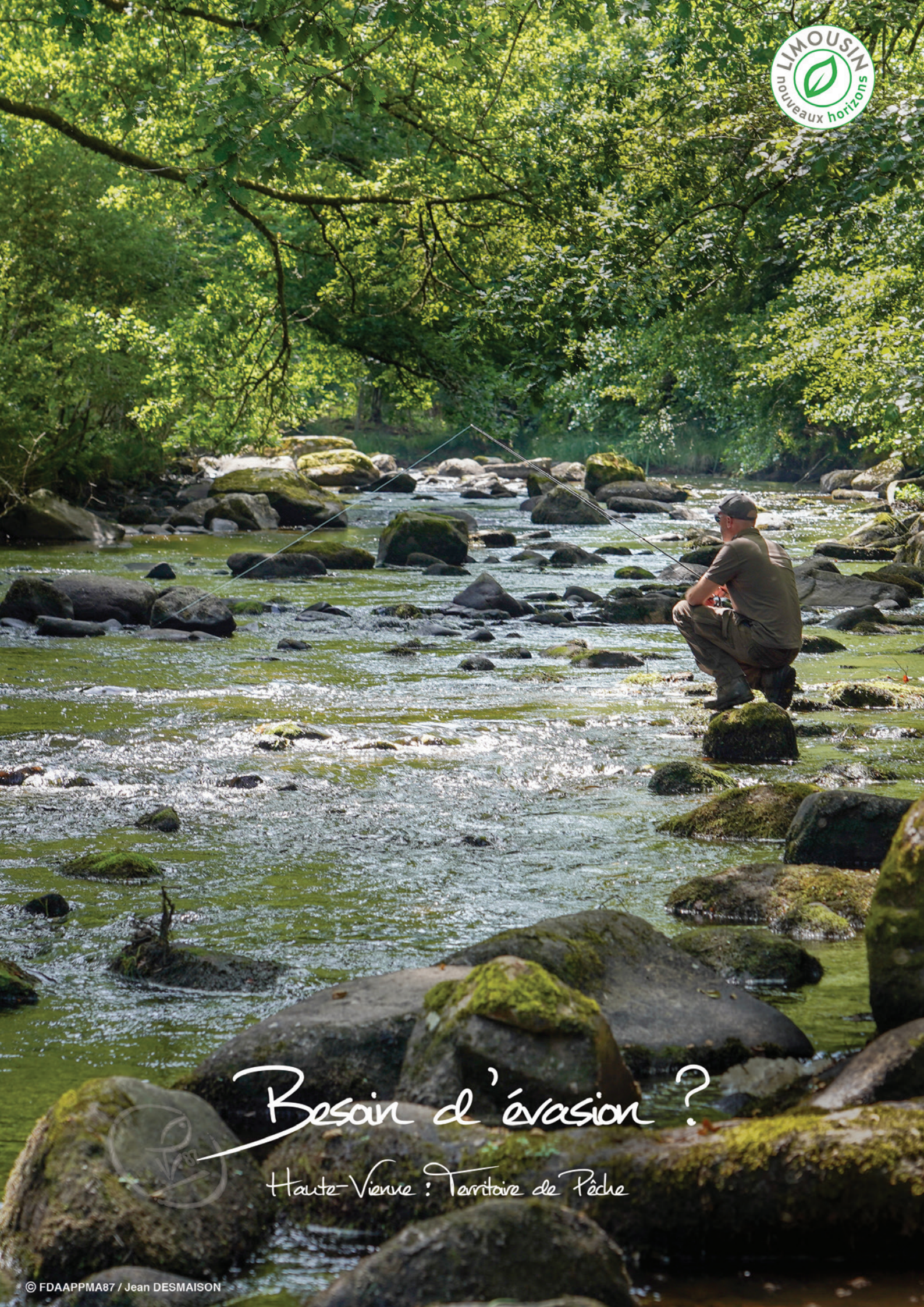

© FDAAPPMA87 / Jean DESMAISON

Etude relative au poids socio-économique de la pêche associative de loisir en Haute-Vienne

En 2023, la Fédération a confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, l'étude du poids socio-économique de la pêche de loisir en Haute-Vienne.

Il en résulte que la pêche est le premier loisir en nombre de pratiquants-adhérents et la pêche associative contribue à hauteur de 15 millions d'euros à l'économie des territoires. Ces chiffres ont été présentés à Monsieur François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne, dans le cadre d'une visite de courtoisie en novembre 2023.

Une synthèse de cette étude sera réalisée en 2024 puis diffusée largement.

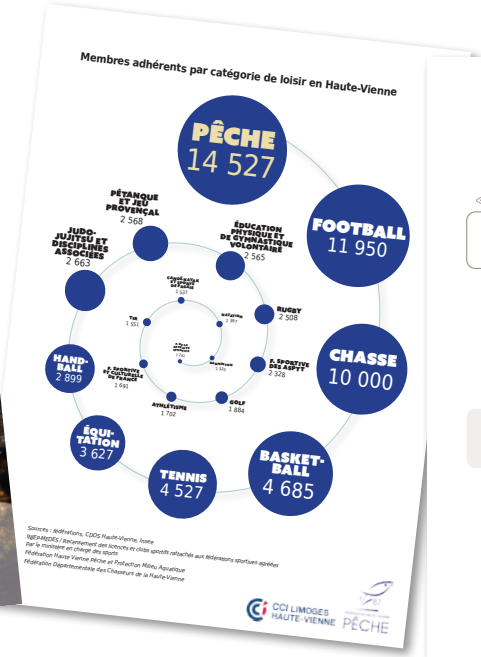

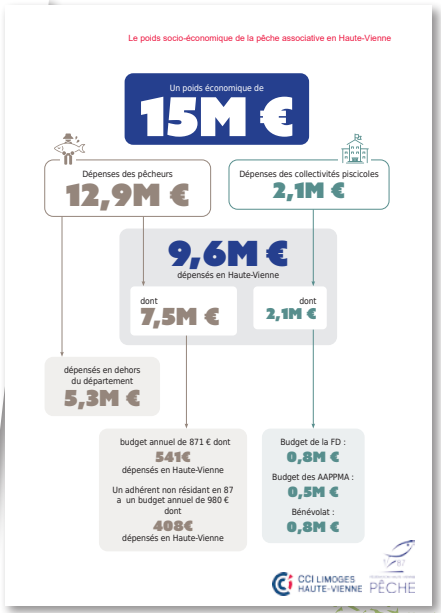

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

SERVICES GÉNÉRAUX

SERVICES GÉNÉRAUX

Les Services Généraux regroupent les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes et nécessaires d'un point de vue du fonctionnement même de la structure et des AAPPMA.

ACCUEIL DU PUBLIC ET GESTION DES CONTACTS

Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des adhérents, visiteurs, partenaires, AAPPMA etc. au siège de la Fédération.

Parmi les nombreuses personnes qui ont été accueillies et renseignées sur toutes les missions dévolues à la Fédération, ce sont environ 360 pêcheurs qui ont pris leur carte de pêche directement dans les locaux en choisissant l'AAPPMA de leur choix.

Le paiement par TPE *(Terminal de Paiement Electronique)* a été privilégié par plus de la moitié des adhérents venus acheter leur carte de pêche en Fédération en 2023 soit environ 220 cartes vendues grâce à ce moyen de paiement.

Ces activités d'information du public, des bénévoles, des adhérents et des partenaires sont également réalisées via les réponses aux nombreux appels téléphoniques. Ces temps d'accueil téléphoniques étant chronophages, des plages horaires du standard ont été aménagées afin de pouvoir effectuer plus sereinement et efficacement les autres missions qui incombent à chacun *(lundi/mardi/jeudi/vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h – le mercredi l'accueil téléphonique se fait uniquement via les lignes directes de chaque collaborateur)*. La Fédération reste quant à elle ouverte à l'accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 *(17h de novembre à février)*.

Gestion des correspondances

L'année 2023 a également été rythmée par les nombreuses sollicitations, par courrier ou courriel, reçues chaque jour. Ce sont plus de 2 000 courriels de toute nature qui ont été reçus et traités uniquement sur la boite institutionnelle. A cela s'ajoute également les nombreux courriels reçus sur les messageries professionnelles de chaque collaborateur.

SOUTIEN AUX AAPPMA ET FONCTIONNEMENT DE LA FDAAPPMA 87

En plus de contribuer au fonctionnement de la Fédération, les Services Généraux guident et soutiennent tout au long de l'année les 51 AAPPMA du département dans leurs différentes démarches administratives et/ou statutaires : bilan annuel, modification de Conseil d'Administration ou Bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Les échanges téléphoniques, courriels ou en présentiel sont la base de ce soutien.

Formation des élus des AAPPMA

Au-delà des demandes ponctuelles récurrentes et afin de soutenir et d'apporter une assistance nécessaire aux AAPPMA du département, la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a programmé en 2023 deux sessions de formations multithématiques pour accompagner les AAPPMA dans le pilotage de leurs structures.

Celles-ci, identiques dans le contenu, se sont déroulées le mercredi 20 septembre 2023 après-midi et le mercredi 25 octobre 2023 après-midi, en salle, au siège de la Fédération.

Il a été fait le choix d'aborder trois thématiques au cours de chacune de ces après-midi, sous le format « introduction généraliste + exemples et échanges participatifs avec la salle » :

- **Les assurances :** Après un rappel statutaire et la situation haut-viennoise en la matière (contrat groupé), le représentant du cabinet « Pôle Assurances Courtage », Monsieur Jean-Marie BOST *(qui s'occupe des contrats d'assurances de la Fédération depuis début 2023)* a tout d'abord présenté les grandes lignes et les éléments concernant les assurances et les associations. Par la suite, M. BOST a longuement répondu aux exemples concrets et questions soulevées par les élus participants.
- **Cartedepeche.fr :** La nouvelle interface du site « www.cartedepeche.fr » ayant été publiée quelques jours avant la première session, celle-ci a pu être présentée sur la base d'une découverte *(ou redécouverte)* des fonctionnalités principales afin de répondre aux cas concrets soulevés par la salle *(versement mensuel, statistiques, mailing adhérents, suivi des dépositaires, etc.)*.
- **Rapport d'activité annuel :** Après un rappel des bases statutaires, les principales rubriques attendues pour un rapport d'activité d'AAPPMA sont présentées en prenant divers exemples issus de la situation des participants présents dans la salle.

In fine, la première session a vu la participation de 16 élus puis 15 autres personnes pour la seconde réunion soit un total de 31 participants qui semblent avoir apprécié les échanges qui ont eu lieu et ont souligné l'utilité de ce type de formation.

Fonds d'actions AAPPMA 2023

En 2022, un fonds d'actions AAPPMA avait été mis en place avec une enveloppe de 15 000 € pour aider les AAPPMA à réaliser des actions dans le cadre de leurs missions statutaires.

Reconduit et formalisé en 2023 avec un budget prévisionnel disponible de 30 000 €, ce sont 40 dossiers (15 en 2022) qui ont été déposés et instruits :

Dossiers déposés	Dossiers complets	Nombre d'AAPPMA différentes	Montant accordé	Dossiers payés	Budget des actions des AAPPMA	**Montant payé**
40	39	20	18 573,75 €	38	28 980,59 €	**17 519,01 €**

A noter que les actions subventionnées étaient relativement diverses en allant de journées pêche avec des jeunes, en passant par l'acquisition de matériels divers *(informatique, entretien, etc.)* jusqu'au financement d'entreprises pour des travaux « milieu » ou bien encore l'acquisition d'enregistreurs de température pour le suivi des cours d'eau.

Ainsi, en moyenne, en 2023, l'aide apportée représentait 60,45% du montant dépensé par l'AAPPMA qui en a fait la demande pour une action éligible.

Suivi financier

Les Services Généraux assurent également, sous le contrôle du Trésorier et du Président et de la Direction, le suivi financier de la Fédération en :

- participant à l'établissement du budget prévisionnel et rectificatif par la commission « Budget » ;
- réalisant le suivi de ce budget ;
- traitant quotidiennement les différentes factures « fournisseurs » inhérentes à l'activité de la structure ;
- opérant aux refacturations auprès des AAPPMA et autres créanciers de la Fédération ;
- centralisant le suivi des différents dossiers de subventions ;
- saisissant et préparant les différents éléments comptables ;
- assistant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fédération dans leurs missions respectives.

A titre indicatif, en 2023, la facturation « Clients » a continué d'augmenter avec 300 documents établis (contre 277 en 2022 et 181 en 2021) auxquelles s'ajoutent les 361 cartes de pêche et 492 Pass Pêche délivrés directement par la Fédération. Côté « Fournisseurs », ce sont toujours environ 900 factures qui ont été traitées. Même si ce chiffre est inférieur à 2021 (environ 980 en 2021), il reste supérieur à la moyenne observée les années précédentes démontrant une activité soutenue de la Fédération.

Au-delà de ces éléments, les Services Généraux réalisent également les ventilations mensuelles des cotisations des cartes de pêche vers les AAPPMA et le Club Halieutique après leur collecte par la FNPF. Cela représente toujours environ 600 virements bancaires à opérer uniquement pour cette thématique.

Accord-cadre FDAAPPMA 87 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Depuis un premier accord entre le Ministère de l'écologie et la FNPF signé le 27 mars 2012 et à la suite de son renouvellement intervenu le 24 juin 2019 avec la participation des 6 agences de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité, certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'eau.

En 2023, une demande de subvention d'un montant de 42 250 euros, déposée fin 2022, a été acceptée.

Comme pour les années précédentes, cette dernière a porté sur différentes actions parmi lesquelles l'élaboration du programme d'actions de la Fédération, les études et différents suivis engagés sur les milieux aquatiques, l'appui aux collectivités, la participation à diverses réunions et les actions de communication.

Informatique

L'informatique est l'outil indispensable et incontournable de notre ère pour permettre le bon fonctionnement d'une structure et accroître son efficience.

En 2023, les Services Généraux ont poursuivi la modernisation des outils permettant à la Fédération et les associations adhérentes d'assurer leurs missions statutaires mais aussi pour que les élus et la direction disposent d'outils performants d'aide à la décision et permettant le pilotage de la performance.

Par ailleurs, outre ce fonctionnement interne, les services généraux soutiennent les AAPPMA sur ce domaine en assurant par exemple les démonstrations de l'usage du site « cartedepeche.fr » auprès de leurs dépositaires, en les conseillant sur l'acquisition ou l'usage de matériel informatique, etc.

RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION

Interventions en milieu scolaire

En 2023, ce sont 373 élèves de 14 classes différentes qui ont été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique et initiés à la pratique de la pêche avec, comme toujours, le soutien précieux des bénévoles des AAPPMA locales.

Ateliers pêche nature

En 2023, ce sont désormais 4 APN *(contre 3 jusqu'à présent)* qui se sont déroulés les mercredis après-midi ou les samedis matin, de fin mai à début juillet dans le département.
En effet, cette année 2023 a vu la création de l'APN de Ladignac-le-Long suite à la volonté et au dynamisme de l'AAPPMA. Cet APN, contrairement aux autres (Aixe-sur-Vienne, Limoges, Saint-Junien), se déroule les samedis matin soit sur le plan d'eau de Ladignac, soit sur le plan d'eau de Saint-Yrieix-la-Perche.
Ces 4 ateliers sont toujours encadrés par des moniteurs guides de pêche avec le soutien des bénévoles des AAPPMA. La fréquentation des APN est en hausse puisque ce sont 46 jeunes (soit 20 de plus que l'année précédente) qui ont pu découvrir et pratiquer différentes techniques de pêche (pêche au leurre, pêche de la carpe, pêche au coup, pêche au feeder…) et qui ont également été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique durant les différentes séances.

Stages de pêche

Ce sont au total 12 stages de 2 jours qui se sont déroulés pendant les vacances scolaires : 4 stages de pêche durant les vacances de Pâques et 8 stages durant les vacances d'été.

Les thématiques proposées sont :

Vacances de Pâques

- pêche de la truite en rivière *(8 places à partir de 12 ans)* ;

Vacances d'été

- pêche des carnassiers du bord *(8 places à partir de 12 ans)* ;
- pêche au coup et pêche de la carpe *(12 places à partir de 10 ans)* ;
- pêche des carnassiers en bateau *(4 places à partir de 12 ans)*.

Les 12 stages proposés ont comptabilisé 86 participants au total dont 60 jeunes différents. Plusieurs jeunes ont souhaité découvrir ou redécouvrir différentes thématiques et se sont donc inscrits à plusieurs stages.

Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (Karl COURGNAUD, Antoine MACHINAL, Stéphane ROBIN et Cédrick PLASSEAU).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.

Initié en 2020, la Fédération poursuit son partenariat avec l'entreprise VMC afin de promouvoir l'utilisation d'hameçons sans ardillon dans le cadre des stages. Une large gamme d'hameçons sans ardillons, fournie par VMC, sont dorénavant utilisés lors des stages. Depuis 2021, la Fédération noue un partenariat avec la marque Native, spécialisée dans la pêche de la truite, afin de proposer du matériel adapté et de qualité aux jeunes lors des stages de Pâques : pêche de la truite en rivière.

IDENTITÉ VISUELLE

Nouveau bateau

La Fédération s'est dotée d'un nouveau bateau pour permettre aux jeunes de découvrir le loisir pêche à l'aide d'une embarcation lors des stages de pêche. Ce nouvel équipement plus fonctionnel vient remplacer l'ancien bateau qui servira dorénavant à la garderie lors des contrôles de la pêche, aux soutiens d'effectifs et aux travaux divers.
Ce bateau a été "customisé" par la société Api Communication qui a réalisé un covering en adéquation avec la charte graphique de la Fédération et le véhicule dédié aux animations *(Jumpy)*.
Ce nouveau bateau véhicule une image moderne et dynamique de la Fédération et séduit les jeunes.

Calendrier

En 2023, la Fédération a fait réaliser un calendrier par la société APCL Services située à Limoges *(travail de suivi du service communication)*. Ce bel objet qui véhicule l'identité visuelle de la Fédération recense également les grands évènements à venir en 2024. Il a été distribué à l'ensemble des AAPPMA du département, aux partenaires de la Fédération ainsi qu'aux pêcheurs venus acheter leur carte de pêche au siège fédéral en fin d'année.

Etui de carte de pêche

La Fédération a fait réaliser par la société ONE UP située à Couzeix, un nouvel étui pour les cartes de pêche. En adéquation avec la charte graphique de la Fédération, cet étui est distribué gratuitement lors de l'achat de la carte de pêche chez tous les dépositaires du département. Réalisé et réceptionné en 2023, cet étui est distribué pour la saison 2024.

Covering des véhicules

Pour permettre une plus grande visibilité lors des déplacements sur le terrain, la Fédération a poursuivi le covering de ses véhicules en 2023. Après le Jumpy et le Berlingo (coverings réalisés en 2021), c'est au tour de la C3 d'arborer les couleurs fédérales. La création du visuel, en adéquation avec la charte graphique de la Fédération, ainsi que la pose ont été effectuées par la société Bombonera située à Limoges.

Trophées

Afin de récompenser l'engagement bénévole des membres actifs des AAPPMA, la Fédération a fait réaliser des trophées par la société L'Atelier du Trois située à Razès. Ces récompenses, attribuées sur demande des AAPPMA, ont été remises lors de l'Assemblée Générale fédérale 2023 à Beaublanc *(Limoges)*.

PRESSE

Chroniques pêche de France-Bleu Limousin

Afin de diffuser une information pêche détaillée et accessible au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec France Bleu Limousin dans le cadre de chroniques « pêche » hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.

9 séances d'enregistrement, comprenant chacune 6 à 8 sujets, ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX *(Chroniqueur France Bleu Limousin)* ce qui représente plus d'une cinquantaine de chroniques diffusées sur l'année 2023. La dernière séance d'enregistrement de l'année *(décembre 2023)* étant consacrée aux chroniques diffusées début 2024.

Depuis le mois de septembre, ce sont deux chroniques différentes qui sont diffusées chaque week-end *(une le samedi matin et une autre le dimanche matin)* contre une seule chronique diffusée le samedi et le dimanche auparavant.

Seasons Hebdo

Dans le cadre du SDDLP, la Fédération a eu le plaisir de recevoir l'équipe de tournage de la chaîne TV Seasons pour réaliser une émission « Seasons Hebdo » sur l'ouverture de la pêche de la truite en Haute-Vienne. Les conditions météorologiques ont imposé une adaptation afin de trouver des truites capturables. C'est sur de petits affluents de la Vienne amont que l'équipe s'est appliquée avec bonheur puisque de jolies truites sauvages sont venues prendre la pose ! Ce reportage a permis de mettre en lumière la qualité de l'hébergement qualifié pêche dans lequel étaient hébergés les journalistes.

Enquêtes de Région Limousin

La Fédération a eu le plaisir d'accueillir une équipe de tournage de France 3 Limousin sur les bords de la Couze dans le cadre d'un reportage intitulé « Enquêtes de Région ». L'objectif de ce tournage était de faire le point sur les niveaux d'eau en Haute-Vienne, sur le suivi de la thermie par le service technique de la Fédération et enfin sur la pêche de la Truite fario afin de démontrer que finalement, et ce malgré un contexte de dérèglement climatique, les poissons sont toujours là.

La Fédération répond également toute l'année, avec beaucoup de plaisir, aux différentes sollicitations (demandes d'interview, de reportages …) de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle.

REPRÉSENTATION FÉDÉRALE (SALONS/MANIFESTATIONS)

C'est avec plaisir que la Fédération répond aussi favorablement aux sollicitations de ses partenaires pour venir présenter ses missions au grand public lors de manifestations diverses et variées.

C'est ainsi que vous avez pu retrouver le stand fédéral notamment à Limoges, au lac de Saint-Pardoux, à Saint-Junien ou encore à Saint-Paul.
La Fédération était présente comme chaque année au Forum des associations organisé par la ville de Limoges au Parc des expositions. Diverses animations pour petits et grands (dont le simulateur de pêche) étaient proposées durant ces deux jours.
Présence également remarquée à la 20ème édition de «Randonnez-vous en Haute-Vienne» organisée par le Département de la Haute-Vienne au lac de Saint-Pardoux ; aux « 48 heures Nature » organisées par la ville de Saint-Junien, la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Porte Océane du Limousin sur le site du Gué Giraud ; à la manifestation « Graines au vent » organisée par la commune de Saint-Paul en plein cœur du bourg ; et à la journée de sensibilisation au développement durable organisée par la Maison du lac de Saint-Pardoux.

La Fédération était également présente aux côtés de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne lors de l'évènement « Ensemble on prend l'air contre le cancer » au profit de l'association Trait d'Union Limoges.
Plus de 200 personnes, petits et grands, ont participé à la marche solidaire au départ de la Maison de la Nature d'Uzurat à Limoges avant de se retrouver, pour la plupart, autour d'un repas champêtre valorisant la viande de gibier. La météo clémente a permis de proposer de nombreuses animations au public venu profiter d'une sortie dominicale au lac d'Uzurat, véritable écrin de nature au cœur de Limoges : simulateur de pêche, simulateur de tir, animations autour de la biodiversité et du milieu aquatique, ateliers découverte de la faune sauvage, initiation à la pêche ...
Ce bel évènement solidaire a permis de récolter 2 000 euros qui ont été remis aux représentants de l'association qui œuvre pour améliorer le quotidien des enfants atteints de cancer.

PUBLICATIONS

GUIDE DE PÊCHE

Chaque année, la Fédération édite le Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figure la réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche et les nouveautés.

Cette édition 2024, parue le 15 décembre 2023, comporte notamment les parcours de pêche *(parcours de loisir, parcours de pêche de la carpe de nuit, parcours Famille, parcours Découverte, parcours de graciation, parcours spécialisés …)* du département sous forme de cartes interactives consultables via un QR Code à flasher.

Un important travail de rédaction, d'élaboration et de suivi du service communication a été effectué aux côtés du prestataire APCL Services pour la conception.

Ce guide, imprimé à 13 000 exemplaires, est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices de tourisme ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors des nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire *(institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.)*. Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.

Lettre d'information interne et externe

Une lettre d'information bimestrielle à destination des AAPPMA du département est créée et rédigée en interne par le service communication de la Fédération.

Diffusée par courriel aux membres des conseils d'administration, cette lettre reprend l'actualité de la Fédération et des structures du réseau de la pêche associative.

Une version « grand public » destinée à l'ensemble des pêcheurs adhérents au réseau de la pêche de loisir du département a vu le jour en 2023. La Fédération est allée à la rencontre des principaux détaillants d'articles de pêche de la Haute-Vienne pour mettre à disposition ce nouveau support de communication en libre service. Un grand merci aux différents magasins pour leur accueil : Bellac Pêche Passion, Europêche Saint-Junien, Decathlon Limoges, Manucentre Limoges, JBC Pêche et Couteaux Limoges, Pacific Pêche Limoges, Denn vélo-chasse-pêche Châlus, Univers Deux Eaux Saint-Yrieix-la-Perche.

Une version dématérialisée a également été envoyée à tous les pêcheurs ayant renseigné leur adresse mail sur le site cartedepeche.fr. Cette lettre est à retrouver sur le site internet de la Fédération.

Rapport d'activité

Comme chaque année, la Fédération a rédigé son rapport d'activité regroupant toutes les actions fédérales : présentation institutionnelle, services généraux, animation/promotion/communication, activités techniques et développement, bilan des empoissonnements et bilan financier.

Le service communication centralise les rapports écrits de chaque service et se charge de suivre le dossier transmis au prestataire APCL Services pour la conception.

Ce document riche et complet est ensuite diffusé lors de l'Assemblée Générale de la Fédération puis consultable sur le site internet de la Fédération.

STRATÉGIE WEB

Site Internet

Le site fédéral est régulièrement alimenté et mis à jour en interne.

En plus des nombreuses informations présentes, des cartes interactives sont disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche avec une photothèque enrichie de chaque lieu.

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com

Facebook

Facebook est un média indispensable pour le monde associatif, Fédération et AAPPMA : il offre un rayonnement départemental et national. Cet outil de communication permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

La Fédération dispose de plus de 7 200 abonnés, ce qui représente une hausse de plus de 400 abonnés en une année. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact via « messenger » etc.

Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités du réseau de la pêche associative.

Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération *(retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral)* tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter le service communication qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : facebook.com/federation.peche.87

Instagram

Ce média est utilisé par une cible jeune. Il permet d'avoir un rayonnement national voire international et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche mais aussi de communiquer sur l'actualité et les actions de la Fédération.

Suivez-nous sur Instagram : instagram.com/federation.peche.87

Youtube

La chaîne Youtube compte à ce jour près de 70 vidéos et comptabilise près de 107 000 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs sur les différentes actions de la Fédération et de valoriser le département de la Haute-Vienne, territoire de pêche. Dans le cadre du SDDLP elle est enrichie régulièrement par des vidéos thématiques : techniques de pêche, parcours labellisés, parcours spécialisés, etc.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : Fédération Pêche 87

RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

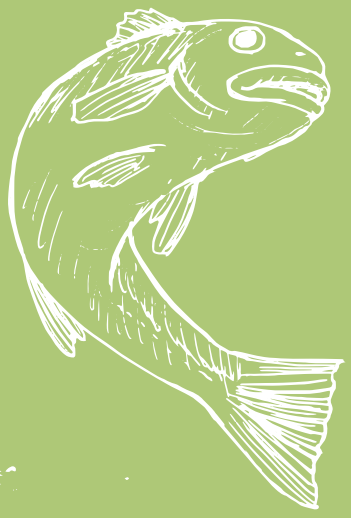

Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques

Profitant des phases de renouvellement d'une majorité des contrats territoriaux milieux aquatiques, la Fédération a souhaité reconsidérer ses actions au sein de ces contrats.

Ce fut l'occasion de recentrer une large partie de son engagement et de son expertise au service du réseau associatif haut-viennois, ainsi qu'à l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole - PDPG. La Fédération reste mobilisée sur les opportunités de contribuer à la restauration de la petite continuité écologique, ainsi que de participer à des actions correctives ponctuelles là où elle estime que les enjeux le justifient.

La Fédération est un partenaire des structures dans les contrats territoriaux, en apportant son expertise notamment lors de comités de pilotage et/ou de comités techniques (Contrat Territorial Vienne amont, Contrats territoriaux Vienne médiane et Briance, Programme pluriannuel de Gestion de la Tardoire, *etc.*).

Études et Travaux 2023

Réhabilitation d'une parcelle riveraine à la Vienne

Avant les travaux

Le groupement des trois AAPPMA réciprocitaires limougeaudes (Beaublanc, Vienne-Briance et La Truite-Montmailler) a en propriété 2 hectares en bord de Vienne, sur la commune d'Isle (87 170). Plus connue sous le nom du Pré de l'Étoile, ces parcelles n'étaient plus entretenues laissant la strate arbustive se développer anarchiquement.

Le groupement des AAPPMA et la Fédération se sont rencontrés pour définir un projet commun autour de la réhabilitation du site, dont l'objectif premier est l'accueil des pêcheurs. Dans le même temps, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne a proposé un ambitieux projet de restauration dans le cadre de la première tranche du Contrat Territorial Milieu Aquatique Vienne Médiane. La Fédération a donc décidé de porter la maitrise d'ouvrage de cette action.

Les travaux réalisés consistaient en la coupe et le dessouchage de la peupleraie en place. Cet arrachage mécanique a permis de retirer de manière définitive la peupleraie, qui n'est pas un peuplement souhaité sur le bord d'un cours d'eau.

La deuxième tranche devrait voir aboutir la création de mares pédagogiques et l'implantation d'un cheminement avec des panneaux permettant de découvrir la biodiversité rencontrée sur ce type de milieu.

Pendant les travaux

Après les travaux

Étude Moulin des Pères

Suite à une sollicitation de l'AAPPMA Confluence Vincou Gartempe, la Fédération a étudié en 2023 la pertinence d'une restauration d'une annexe du Vincou, un ancien bief qui alimentait un moulin, nommé le « moulin des Pères ». L'AAPPMA souhaite ainsi connaitre les possibilités d'aménagement de cette annexe afin de programmer des travaux de restauration en 2024, pour faire de cette zone délaissée un espace de sensibilisation et lui redonner une fonction écologique plus efficiente. Suite à cette demande, deux options ont été envisagées. La première est de reconnecter l'annexe au cours d'eau pour en faire une frayère pour le Brochet commun, *Esox lucius*, qui est l'espèce repère du cours d'eau, et en favoriser la reproduction. La deuxième est d'aménager l'annexe pour en faire une mare pédagogique, un outil parfaitement adapté pour l'éducation à l'environnement, en particulier des milieux aquatiques. Une étude de faisabilité a donc été réalisée afin d'apporter des outils d'aide à la décision quant au devenir de l'annexe.

Ce travail de recherche a été mené par Léa FIÈVRE, stagiaire en quatrième année de l'école d'ingénieurs de Tours, pendant ses 4 mois au sein du service technique de la Fédération.

Les conclusions de la première phase de l'étude, démontrent que réaliser une frayère sur ce site n'est pas souhaitable. En effet, la fonctionnalité de l'annexe en tant que zone de reproduction pour les amphibiens a déjà été constatée, tandis que les critères de reproduction, ainsi que la qualité de l'habitat, ne sont pas propices à la reproduction du brochet.

Le projet à prioriser est donc celui de la restauration de l'annexe hydraulique en mare pédagogique. Ce projet sera donc confié en 2024 à un stagiaire de Master, qui viendra en renfort du service technique sur cette action.

Récifs Uzurat

Sur la base d'un projet porté par les trois AAPPMA de Limoges (Beaublanc, La Truite-Montmailler, Les Ponticauds), la Fédération a immergé 12 récifs sur le plan d'eau d'Uzurat, propriété de la ville de Limoges.

L'idée de ces 12 récifs est de créer des habitats favorables à l'accueil de la faune piscicole et de créer des zones de refuge pour contrer la prédation des individus de Grands cormorans (*Phalacrocorax carbo*).

Ces récifs ont été confectionnés par la Fédération à l'aide de 12 blocs réalisés en palettes (bois non traité) gracieusement donnés par la société Alianz Palettes Services. Des branches de genêts ont été fixées afin d'améliorer l'attractivité globale de ces récifs, mais également pour offrir un support de pontes supplémentaires aux espèces phytophiles.

Vassivière

Le lac de Vassivière, concession accordée par l'État à EDF, est un lac artificiel de barrage de près de 1000 ha mis en eau en 1950 pour alimenter la centrale hydroélectrique du Mazet installée à Peyrat le Château. Ce plan d'eau est soumis à un marnage annuel progressif dont la cote minimale est atteinte théoriquement en hiver et la cote maximale (650NGF) à la fin du printemps. Situé dans le Massif Central, il s'étend sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Les deux fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Creuse et de la Haute-Vienne payent à l'État la location du droit de pêche sur leur territoire respectif, ce qui leur permet d'assurer la gestion de la pêche sur Vassivière : gestion piscicole, règlementation, etc.

Néanmoins, au niveau de son potentiel halieutique, le lac offre peu d'habitats piscicoles, suite à la nature de son fond fait d'anciennes terres agricoles, ainsi qu'une ressource alimentaire naturellement pauvre de par son caractère oligotrophe.

Plusieurs études ont été menées pour tenter d'identifier des solutions permettant de palier à cette double problématique. Une des options retenues étaient la mise en place de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP). De natures différentes, murs-haies, arbres abattus et récifs artificiels, ces DCP ont été installés dans diverses zones du lac (berges, pleine-eau, anses) afin d'étoffer l'offre en termes d'habitats et de sources de productions alimentaires. Parmi les DCP, 30 récifs artificiels (RA) ont été immergés en 2018. Faits de béton et tubes en PEHD, ils ont été immergés à des profondeurs qui garantissaient leur immersion continue, notamment à la période automnale et hivernale lorsque les niveaux baissent d'environ 5m. La zone la plus profonde du lac est située à 621 NGF.

Par rapport au référentiel maximal (650NGF), les RA ont été installés à des profondeurs de -7m /-10m /-15m /-20m permettant de couvrir les exigences écologiques d'immersion des espèces visées quelle que soit la saison et de palier à la disparition des habitats en berges lorsque celles-ci sont exondées à la suite du marnage annuel du lac.

Chaque récif est constitué de 5 unités faites d'un parpaing en béton de 20kg (50x25x20cm) surmontés de 18 gaines de PEHD noires d'une longueur de 1,5 à 2,5m réparties dans 6 alvéoles du bloc. Une fois immergés, les tubes de chaque unité doivent retomber et s'imbriquer pour couvrir une superficie d'une certaine taille offrant des zones de nurseries et des caches pour la population piscicole.

L'étude proposée sur Vassivière et réalisée par Sub&Eau, a pour objectif principal d'observer plusieurs RA et diagnostiquer leur évolution depuis leur immersion en octobre 2018.

Le choix et le nombre des RA à diagnostiquer lors de cette étude a été défini suite à une première phase de repérage, afin d'appréhender les conditions du milieu, les conditions des plongées, l'état des récifs d'après les observations par échosondeur, …

Une première étape de localisation des RA pour actualiser la cartographie existante est nécessaire afin de pouvoir réaliser la partie subaquatique dans les meilleures conditions et s'immerger au plus proche des RA.

À terme, cette étude doit permettre d'identifier sur la base d'un diagnostic solide les aménagements pouvant être mis en œuvre pour améliorer les conditions d'habitabilité des espèces aquatiques présentes.

Inauguration frayère Michel Prézinat

Après plusieurs étapes, la restauration de la frayère à brochet située sur les bords de Vienne (commune de Panazol lieu-dit le Grenouillet, sur le secteur de l'AAPPMA Limoges « Les Ponticauds ») s'est finalisée. Ces travaux s'inscrivent pleinement dans les missions de préservation des milieux aquatiques qui incombent à la Fédération.

Cette frayère baptisée Michel Prézinat - à la mémoire d'un adhérent très investi de l'AAPPMA et à l'initiative de ce projet dans les années 2000 - a été inaugurée en présence de la famille du pêcheur, des élus du territoire, des partenaires financiers et techniques grâce à qui ce projet a pu voir le jour. Merci à l'AAPPMA Limoges « Les Ponticauds », à la Fédération Nationale de la Pêche en France, à la Région Nouvelle-Aquitaine, à Limoges Métropole, à la Ville de Panazol et à l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine.

Un panneau pédagogique et informatif expliquant ce beau projet est installé sur le site à destination des pêcheurs et du grand public.

Véritable cœur de biodiversité en zone urbaine, cette frayère offre les meilleures conditions aux poissons de la Vienne, et en particulier aux brochets, pour se reproduire.

Inauguration travaux sur la Couze à Balledent

C'est notamment en présence de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et de son Président, Bertrand VENTEAU, du Président de l'AAPPMA du secteur (Roussac), Bruno TOURNOIS, et de l'agricultrice propriétaire des parcelles, Léa SENON, que la Fédération a inauguré les travaux de réhabilitation d'une portion de la Couze, financés entièrement par le réseau de la pêche associative de loisir.

Ces travaux agricoles ont plusieurs objectifs, dont l'amélioration de la qualité des habitats de la Couze afin d'œuvrer pour la sauvegarde d'une espèce patrimoniale : la Truite fario (*Salmo trutta fario*). Ils consistaient en un rattrapage de la végétation riculaire (la ripisylve) qui présentait un mauvais état sanitaire. Une fois la ripisylve assainie, une mise en défens

des berges a été réalisée grâce à la pose de clôtures tout le long de la parcelle concernée. Enfin, un passage à gué empierré a été rénové afin de faciliter la traversée des animaux d'une parcelle à l'autre de l'exploitation.

Régulation des cormorans

Depuis fin 2022, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire n'a pas reconduit les autorisations de tirs que la Fédération avait depuis quelques années sur les eaux libres.

Les tirs de régulations sont donc suspendus sur les eaux libres (cours d'eau, plans d'eau et barrages). Seules des dérogations ont pu être accordées pour les plans d'eau classés en pisciculture.

En 2023, de janvier à mars et d'octobre à décembre, 11 sessions de tirs de régulation ont été organisées, et 53 oiseaux ont été prélevés. La restriction de zones de tir limite fortement ces opérations.

Des contenus stomacaux ont été réalisés afin d'identifier les espèces prédatées.

Garderie fédérale

2023 a été la première année complète pour la brigade dans sa nouvelle organisation. Elle comprend en 2023 :

- 9 gardes-pêche particuliers bénévoles ;
- 1 salarié référent.

Les gardes-pêche particuliers sont placés sous l'autorité du Président de la Fédération qui est leur commettant. Ils sont agréés par le Préfet et assermentés auprès du Tribunal judicaire de Limoges. Un salarié référent, Matthieu DAVID, et un membre du conseil d'administration, Dominique DELETTRE, encadrent ces bénévoles, et veillent au bon déroulement de leurs missions.

- 154 sorties ont été effectuées en 2023 dont de nombreuses sorties en soirée et de nuit ;
- Plus de 600 heures passées au bord de l'eau ;
- 1 984 personnes contrôlées ;
- 29 pv dressés par les GPP, 1 par la Gendarmerie et 1 par l'OFB dont :
  - 18 pour pêche sans carte ;
  - 5 pour pêche sur un parcours spécialisé sans timbre spécifique ;
  - 5 pour pêche pendant des périodes de fermeture ;
  - 3 pour pêche de nuit hors secteur ;
  - 3 pour pêche dans une réserve ;
  - 1 pour pêche au leurre en période de fermeture du brochet ;
  - 1 pour non-respect de taille de capture.

Certains contrevenants cumulent plusieurs infractions.

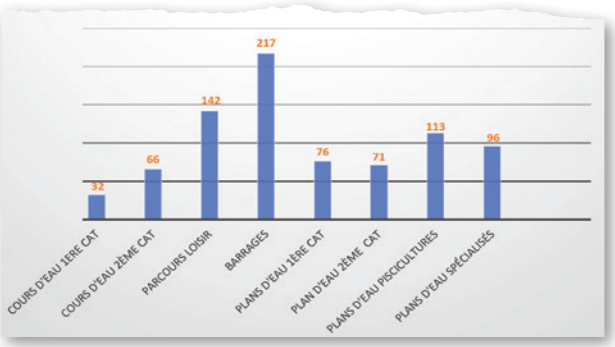

Nombre de contrôles par site

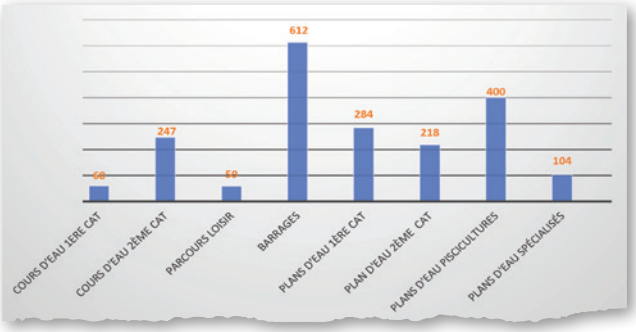

Nombre de pêcheurs contrôlés par site

Convention avec la Gendarmerie

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en mars 2023, une convention de partenariat avait été signée avec le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne. Par la suite, de nombreux contacts ont été liés avec les différentes brigades départementales. La majeure partie des gendarmes référents pêche du département ont ainsi pu être rencontrés.

Ces contacts permettront la mise en place de contrôles conjoints plus fréquents et ciblés en 2024, comme cela a déjà pu se faire en 2023 mais de manière opportune.

Cette convention qui inclue un partage des connaissances, a permis de présenter la police de la pêche dans le département lors de deux formations dispensées aux futurs « enquêteurs environnement » de la gendarmerie.

Ce sont ainsi 42 gendarmes qui ont pu découvrir la pêche, les poissons et la réglementation qui y est associée lors de deux demi-journées de formation dans les locaux de la Fédération.

La Fédération travaille également avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cette année, outre de nombreux échanges et partages d'information, une formation sur la sécurité et le comportement à avoir lors des contrôles a pu être délivrée aux agents. La sécurité de ces derniers étant pour la Fédération un enjeu majeur.

Dans l'objectif de renforcer les effectifs de la brigade, trois nouveaux bénévoles ont pu suivre une session de formation aux fonctions de gardes pêche particuliers en décembre 2023. Ils devraient intégrer le service dans le courant du premier trimestre 2024.

ASSISTANCE TECHNIQUE

La Fédération apporte une assistance technique aux mairies propriétaires de plans d'eau dont elle assure en collaboration étroite avec les AAPPMA concernées la gestion halieutique et piscicole. A ce titre, la Fédération a continué le travail d'actualisation des conventions de gestion initié en 2021.

Elle apporte également une assistance technique au Département de la Haute-Vienne : lac de Saint-Pardoux, étang de La Pouge, étang de Couze, étang de la Roche au Diable.

La Fédération œuvre également aux côtés de son réseau associatif, afin de lui apporter toute son expertise technique. Ainsi, l'AAPPMA de Châteauneuf-la-Forêt (représentée par son Président Vincent Berthelot, son Secrétaire Nicolas Lhéritier et un de ses administrateurs François Berthelot) est venue à la rencontre du service technique de la Fédération pour un retour d'expérience. En effet, l'AAPPMA souhaitait mettre en place un réseau thermique sur son territoire (Combade, Vienne et affluents). La Fédération qui a procédé à la pose de thermographes a pu ainsi les conseiller sur la procédure à suivre (où les poser, à quelle période, par quel procédé...) pour obtenir des données scientifiques fiables qui serviront à évaluer le régime thermique du territoire concerné.

Inventaires piscicoles et pêches de sauvetage

Dans le cadre de l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération a lancé sa campagne de pêches d'inventaires piscicoles au printemps.

C'est plus d'une vingtaine de cours d'eau du département qui a été inventoriée par une trentaine de pêches dont plusieurs de grande ampleur. Cet état des lieux va permettre de connaître les peuplements piscicoles, d'acquérir de la connaissance pour enrichir la base de données du PDPG (via l'outil numérique WebPDPG) et ainsi d'identifier les actions de restauration à mener sur les milieux aquatiques. Ces données sont essentielles afin d'alimenter les réflexions autour des adaptations de la gestion halieutique et piscicole actuelle.

Ainsi, dans le cadre de sa mission statutaire de gestion et de protection du milieu aquatique, la Fédération a procédé à 23 inventaires piscicoles par pêche électrique, dont deux pêches d'inventaire d'envergure sur la Vienne amont (Bazenant et Rempnat) nécessitant la présence d'une cinquantaine de personnes pour chacune des pêches. Ces deux inventaires piscicoles ont également été réalisés dans le cadre de l'appel à projet Natura 2000.

En parallèle, ont été réalisées plusieurs campagnes d'inventaires piscicoles :

- Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents ;
- Pour des entreprises privées ;
- Pour des pêches de sauvetages lors de travaux en cours d'eau ;
- En appui technique à la Fédération de pêche de Corrèze.

Le service technique tient à remercier les bénévoles présents lors de ces pêches pour leur aide précieuse.

Appel à projets Natura 2000

Dans le cadre de leur mission statutaire de gestion et de protection du milieu aquatique, les 3 FDAAPPMA du Limousin (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze) ont regroupé leurs compétences afin d'apporter une réponse commune à l'appel à projet zones Natura 2000 lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour acquérir et actualiser des connaissances sur les milieux aquatiques jusqu'en 2025. Les 3 FDAAPPMA pourront ainsi disposer de nouvelles données sur ces zones blanches par le biais de pêches d'inventaire, de suivis thermiques et d'ADN environnemental (technique de surveillance de la biodiversité).

La FDAAPPMA de la Haute-Vienne a choisi de se focaliser sur 4 zones Natura 2000 du département : la Haute Vallée de la Vienne, le Gorret et la Pouge, la Gartempe et ses affluents, la vallée du Taurion.

Après la retenue de ce projet commun, la Fédération a organisé deux inventaires piscicoles de grande ampleur sur la Vienne.

Le service technique a également contacté toutes les structures animatrices des sites Natura 2000 afin de réfléchir de concert au positionnement des sondes thermiques.

Les données récoltées permettront de mieux connaitre l'état écologique du cours d'eau, à travers le peuplement piscicole présent, et d'actualiser les données du PDPG (en cours d'actualisation pour 2024). D'autres projets concernant plusieurs zones Natura 2000 suivront.

Contextes concernés par la présence de zones NATURA 2000

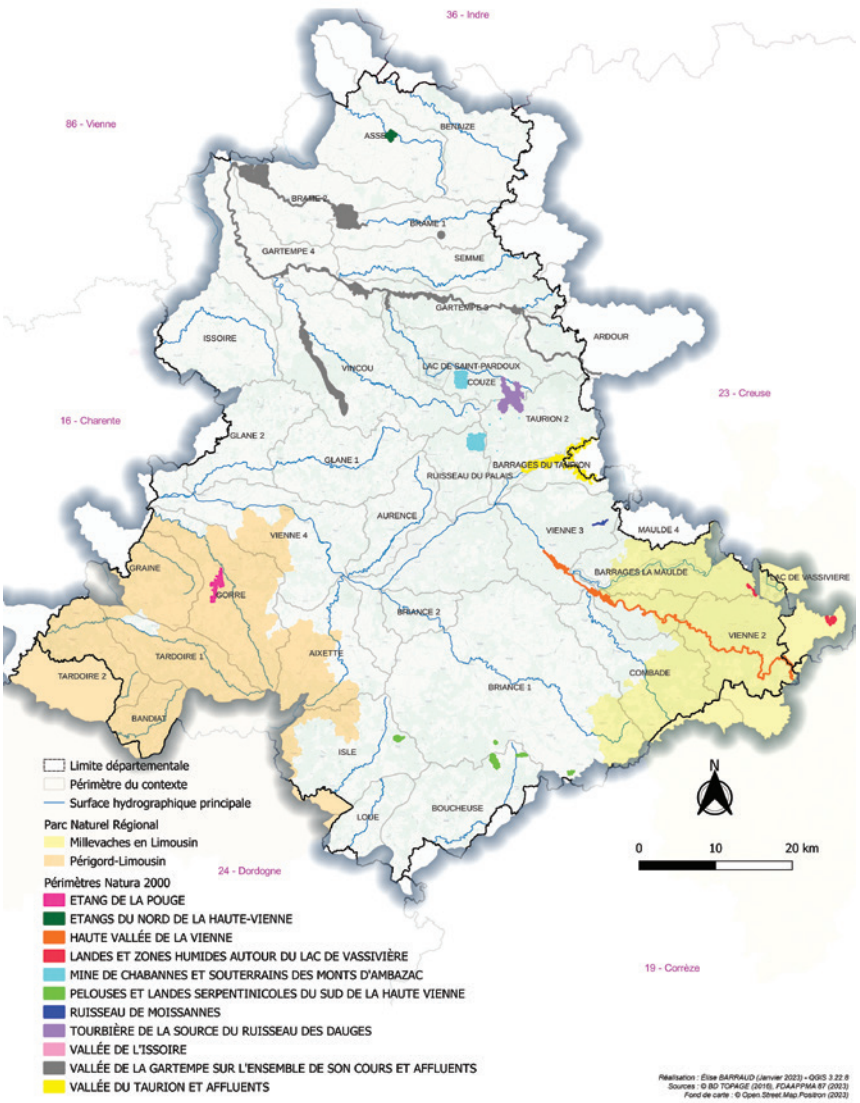

De nombreuses sondes thermiques seront disposées en 2024 sur les principaux cours d'eau du département afin de bancariser un maximum de données, de dresser et de suivre les évolutions des profils thermiques des cours d'eau. Ces sondes n'ont pas pu être posées fin 2023 en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Suivi thermique – Comité de suivi opérationnel de l'étiage (CSOE)

La Fédération a mis en place un véritable réseau de suivi thermique, étendu à l'échelle départementale. Pour cela, le service technique a procédé à la pose de thermographes sur une trentaine de contextes du département (bassins versants).

Ces dispositifs permettent de mesurer et d'enregistrer la température de l'eau afin d'observer les variations au fil des saisons et sur plusieurs années. Ces données scientifiques fiables serviront à évaluer et mieux apprécier le régime thermique des milieux aquatiques de la Haute-Vienne (appréciation de l'impact du réchauffement climatique, évolution des peuplements piscicoles, ...). Ces données serviront également au Comité de suivi opérationnel de l'étiage, instance

de gouvernance qui assure un suivi partagé de la situation hydrologique dans le département et pilote les dispositifs de gestion durable de la ressource en eau durant la période d'étiage (le plus bas niveau des eaux), et dont la Fédération est l'un des organismes membres.

Carte de répartition des thermographes de la FDAAPPMA 87 sur le réseau hydrographique haut-viennois

Réalisation : Élise BARRAUD - Avril 2023 - Q.Gis 3.22.8
Sources : FDAAPPMA 87 (2023) - Fond de carte : OpenStreetMap Positron © (2022)

PDPG

La Fédération a organisé le premier comité de pilotage sur l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Après le préambule du Président de la Fédération, le service technique a présenté la méthode et les outils mis en place à tous ses partenaires, élus et techniciens. A l'issue de ce travail d'actualisation des connaissances, tant sur les milieux aquatiques que leurs peuplements piscicoles, la Fédération sera en mesure d'établir un document de planification et de gestion.

Elle proposera ainsi un programme d'actions, validé par Monsieur le Préfet, visant à améliorer de façon significative les conditions nécessaires à la réalisation des cycles biologiques des espèces piscicoles présentes dans nos milieux.

Concernant l'outil web-PDPG, les différents contextes sont actualisés au fur et à mesure. Les délais évoqués dans le rétroplanning devraient être tenus.

TRAVAUX DIVERS

Travaux d'entretien

La Fédération continue son partenariat avec l'équipe de l'Atelier d'Activité Thérapeutique du Centre Hospitalier Esquirol.

19,5 jours ont été consacrés à différents chantiers qui ont permis, entre autres, de nettoyer les parcours spécialisés (réservoir mouche de La Boisserie, Carnadrome de l'Etang Rénier, Parcours jeunes pêcheurs du Chazelas, Carpodrome du Rochelot).

L'équipe a également participé à la mise en place de panneaux d'information pêche.

Pose de panneaux d'information pêche

Cette année encore, dans le cadre du SDDLP, la Fédération a procédé à la mise en place de panneaux d'information pêche sur les parcours spécialisés (réservoir mouche de La Boisserie, Carnadrome de l'Etang Rénier, Parcours jeunes pêcheurs du Chazelas).

Ces panneaux permettent aux pêcheurs de visualiser facilement le secteur sur lequel ils se trouvent, ainsi que la réglementation qui y est associée.

La qualification « Hébergement Pêche »

En 2023, grâce aux partenariats avec différents Offices de Tourisme du département, ce sont 12 nouveaux hébergeurs qui se sont vu attribuer la qualification « Hébergements Pêche ». Cela représente 13 nouveaux hébergements sur 5 territoires différents et 5 Offices de Tourisme concernés, soit un total de 59 hébergements qualifiés depuis 2018 dans le département de la Haute-Vienne.

OT Porte Océane du Limousin :

› Gîte « Chez Marie » sur la commune de Rochechouart

› Gîte du Breuil de Vayres sur la commune de Rochechouart

OT des Monts du Limousin :

› Gîte « Le Clos des Chênes » sur la commune de Thouron

› Gîte « Les Fuschias » sur la commune de Bersac-sur-Rivalier

OT du Haut Limousin :

› Gîte « La Maison du Meunier » sur la commune de Blanzac

› Gîtes « L'Abri du Martin Pêcheur » sur la commune de Blanzac

OT de Noblat :

› Chambres d'Hôtes « Les Bois de Saint Auvent » sur la commune de La Geneytouse

› Gîte « Le Presbytère » sur la commune de Saint-Denis-des-Murs

› Gîte « Les Dames » sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat

› Gîte « PureScapade » sur la commune de Royères

› Chambres d'Hôtes « Les Bruyères » sur la commune de Saint-Denis-des-Murs

› Gîte « Le Déserteur » sur la commune de Saint-Martin-Terressus

OT Portes de Vassivière :

› Gîtes communaux de la commune de Bujaleuf

Les cartographies interactives

Suite à la mise en ligne des premières cartographies interactives en 2021 et notamment de la Vienne en 2ème catégorie, d'autres cartographies ont vu le jour.

Ces cartographies sont visibles depuis le site internet de la Fédération à la rubrique « Où pêcher ? » soit depuis un ordinateur soit depuis un smartphone, en flashant notamment le QR Code présent dans le Guide de Pêche de la Haute-Vienne (sur la carte hydrographique au verso de la réglementation).

Mise en place du « Brochet Challenge Haute-Vienne »

En avril 2023, à l'occasion de l'ouverture de la pêche du Brochet, la Fédération a mis en place, en partenariat avec l'application mobile « Fish and You » et la société VMC, une compétition annuelle dédiée à la pêche du brochet intitulée « Brochet Challenge Haute-Vienne ».

L'objectif de cette compétition ouverte à tous les pêcheurs, sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de 2ème catégorie du département, est de permettre à la Fédération de récupérer des données concernant l'espèce brochet. Les pêcheurs qui capturent des brochets, les mesurent et prennent leurs prises en photo sur une toise puis ils les postent sur l'application tout en indiquant le temps de pêche. Les photos étant géolocalisées, la Fédération a également accès aux informations sur les lieux des prises (les participants n'ont quant à eux pas accès à ces informations et ne peuvent pas savoir où les autres pêcheurs ont capturé leurs poissons).

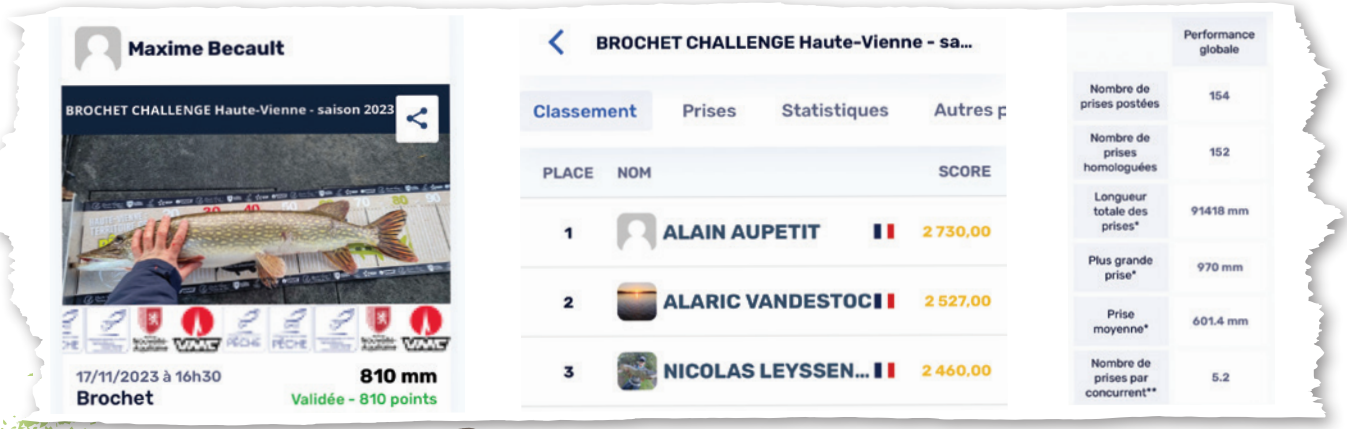

Le premier de chaque manche se voit récompenser de divers lots et à la fin de la saison les 3 meilleurs au général se voient offrir leur carte de pêche pour la saison suivante ainsi qu'un bon d'achat dans un magasin de pêche du département.

Pour cette première saison, **85 pêcheurs** se sont inscrits sur l'application.

Réalisation d'une carte bathymétrique du lac d'Uzurat

Pour la mise en place du projet d'installation des récifs artificiels sur le lac d'Uzurat, il apparaissait nécessaire de réaliser en amont une carte bathymétrique du plan d'eau afin de connaître la topographie du fond du lac et ainsi pouvoir placer les récifs dans des zones et des profondeurs différentes. C'est donc à l'aide d'une barque équipée d'une sonde et d'un échosondeur que les techniciens de la Fédération ont parcouru le lac d'Uzurat à Limoges.

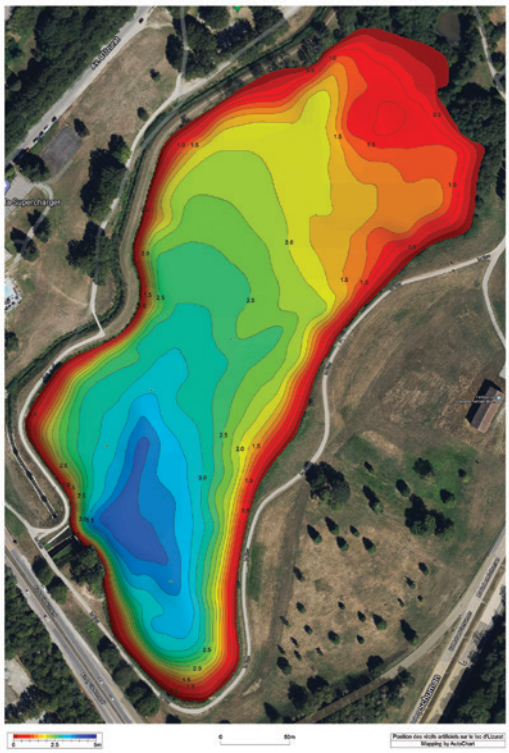

La Fédération réfléchit à la pertinence de faire la bathymétrie de tous les plans d'eau dont elle a la gestion et ainsi pouvoir mettre à disposition des pêcheurs ces cartes et ces informations.

Haute-Vienne : Territoire de Pêche

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

SOUTIEN DES EFFECTIFS

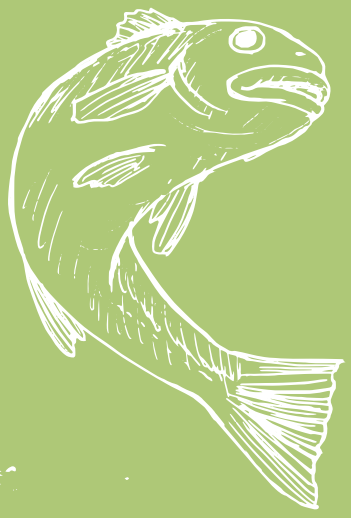

LES PLANS D'EAU

Pour rappel, la Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 18 plans d'eau « généralistes » dont :

- 7 plans d'eau échappent en partie à la réglementation générale de la pêche : Nouailhas à La Croisille-sur-Briance, Sagnat à Bessines-sur-Gartempe, Boischenu à Rochechouart, Saint-Sornin-Leulac, Peyrat-le-Château. **Les Pradelles à Saint-Paul et Uzurat à Limoges ont rejoint cette liste en 2023**.
- 4 plans d'eau sont classés en 2ème catégorie piscicole dont **3 ont été requalifiés en 2023** : Saint-Mathieu, Arfeuille à Saint-Yrieix-la-Perche et le Pont à l'Âge à Folles-Laurière viennent rejoindre La Pouge à Saint-Auvent.
- 7 plans d'eau sont classés en 1ère catégorie piscicole : Ambazac, Bussière-Galant, Châteauneuf-la-Forêt, Ladignac-le-Long, Lussac-les-Eglises, La Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Germain-les-Belles.

La Fédération gère également 4 plans d'eau dits « spécialisés » à savoir le Carpodrome du Rochelot, le parcours jeunes pêcheurs du Rochelot, le Carnadrome de Rénier et le Réservoir mouche de La Boisserie.

D'autres plans d'eau devraient voir leur statut piscicole évoluer en 2024, afin d'offrir aux pêcheurs une amplitude plus large de périodes d'ouverture de la pêche et l'introduction de carnassiers.

Bilan des vidanges

Vidange du plan d'eau de La Jonchère-Saint-Maurice

La dernière vidange de ce plan d'eau remontait à 2002. L'arrêté préfectoral portant reconnaissance d'existence du plan d'eau étant caduque depuis 2021, la Mairie, en collaboration avec l'AAPPMA de La Jonchère, la Fédération et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), a décidé de procéder au renouvellement de cette autorisation.

Des travaux de mises aux normes ont été entrepris et se termineront en 2024.

La demande de passage du statut de 1ère catégorie à pisciculture a alors été actée.

La vidange a pu avoir lieu en mai 2023, après avoir réalisé au préalable des travaux de construction d'un bassin de décantation.

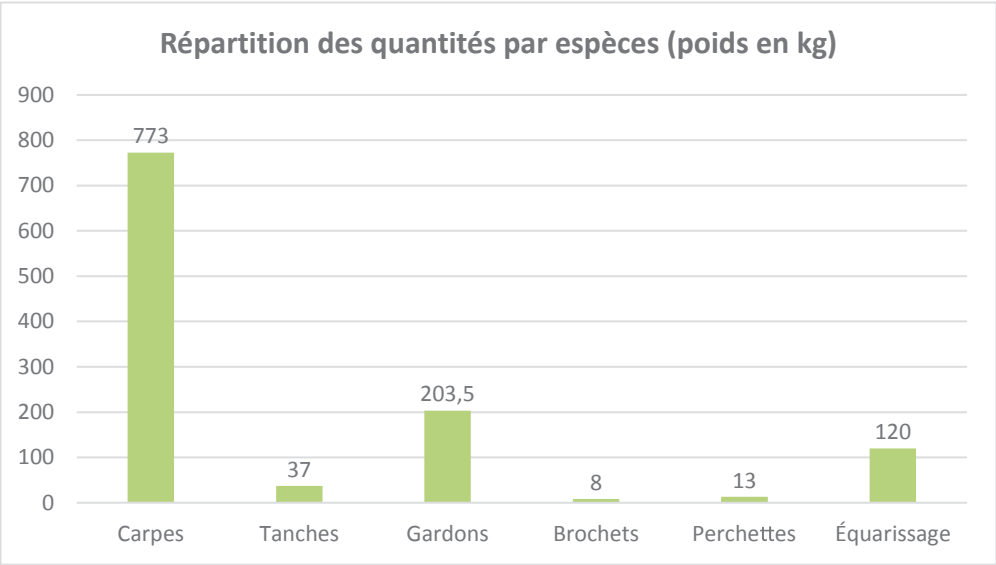

Soit un total d'environ
1 154,5 kg
pour 3,8 hectares
soit **304 kg/ha**

- Les cyprinidés ont été déversés sur le plan d'eau d'Ambazac.
- Les carnassiers ont été déversés sur le barrage de Saint Marc.

La Fédération tient à remercier la Mairie, l'AAPPMA, les pisciculteurs et l'ensemble des bénévoles qui ont participé à cette opération.

Ce plan d'eau sera de nouveau en eau et empoissonné en 2024.

› Vidange du plan du carpodrome du Rochelot

Suite à la détection d'une fuite sous le déversoir de crue, il a fallu envisager la vidange du carpodrome. Cette opération s'est déroulée en décembre 2023, lors d'une fenêtre météo favorable.

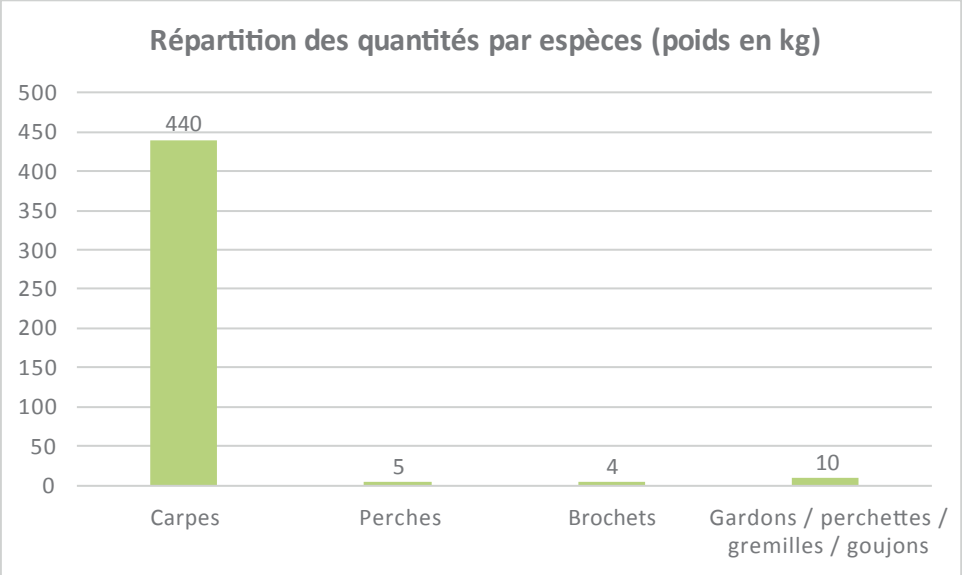

Soit un total d'environ
459 kg
pour 8 000 m^2
soit **574 kg/ha**

Les carpes (440 kg) ont été stockées dans le petit plan d'eau. Les autres espèces ont été déversées sur la Glane en seconde catégorie piscicole.

Le plan d'eau restera en assec jusqu'à la réalisation des travaux qui devraient intervenir en février 2024.

La Fédération remercie les bénévoles et le pisciculteur qui ont participé à la vidange.

Les vidanges du carnadrome de l'étang Rénier et du parcours « jeunes pêcheurs » du Chazelas auraient dû être réalisées à l'automne 2023. Les conditions hydrologiques n'ont malheureusement pas permis leur réalisation.

› Soutien des effectifs plans d'eau :

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, **375 kg** de truites (arc-en-ciel et fario) ont été déversées dans le réservoir mouche de La Boisserie pour **3 423,19 €**.

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu près de **5 tonnes** de poissons dont 1 300 kg de Truites pour un coût global de **26 981,16 €**.

Les plans d'eau de Châteauneuf-la-Forêt, La Jonchère-Saint-Maurice, Peyrat-le-Château ainsi que le carpodrome seront empoissonnés début 2024. Le détail de ces soutiens d'effectifs apparaitra sur le budget 2024.

Suite au retour de pêcheurs, évoquant le manque de prises sur certains parcours de pêche de la carpe de nuit sur la Vienne, il a été décidé d'effectuer un apport supplémentaire sur ces secteurs. Ainsi ce sont **300 kg** de carpes pour un coût de **949,50 €** qui ont rejoint les parcours de la Vienne à Beaufort commune de Saint-Léonard-de-Noblat, d'Aixe-sur-Vienne et de Verneuil-sur-Vienne.

Les barrages

Les barrages de Saint-Pardoux et de Vassivière ont bénéficié d'un soutien d'effectifs de la Fédération de pêche.

200 kg d'Ables de Heckel, 945 kg de gardons et 250 kg de brochets ont été déversés dans le lac de Saint-Pardoux pour un montant de **10 082,90 €** avec une participation du Conseil départemental.

Pour Vassivière, compte tenu de l'ouverture de parcours pour la pêche de la carpe de nuit et du manque de disponibilité en gardons de la part de nos fournisseurs, ce sont 470 kg de carpes, qui ont complétés les 76 kg de gardons et 208 kg de brochets qui y ont été introduits pour un montant de **6 713,60 €**.

Cet automne a été particulièrement difficile pour nos pisciculteurs. Les pluies incessantes ont rendu difficiles les vidanges pour nos approvisionnements. A cela s'est ajoutée la forte prédation du cormoran sur les plans d'eau de production.

Les parcours de loisir

Quatorze parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de deux déversements de 60 kilos de truites.

La Fédération a donc déversé en 2023, **1 680 kilos** de Truites arc-en-ciel au total pour une valeur de **10 457,16 €**.

Bilan des déversements 2023

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Il s'agit de la campagne de soutien d'effectifs 2023 qui prend en compte l'ensemble des achats compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Plusieurs pisciculteurs que nous remercions ici, nous fournissent les poissons :

- Monsieur LEBOSSE de l'entreprise « Fish-agri » ;
- Monsieur BOISSIER des « Étangs creusois » ;
- Monsieur MIGNON des « Pêcheries de Pontaumur » ;
- Monsieur EVRARD de « la salmoniculture du Verger » ;
- Monsieur BELLET de « la pisciculture de Villement » ;
- Monsieur BORDAS de « la salmoniculture de Ségur-le-Château » ;
- Monsieur LAVAUD de « la pisciculture du Moulin Authier ».

Espèces	Quantités (kg)	Total (€)
Carpes	1 728 kg	7 531,97 €
Gardons / Rotengles	2 556 kg	15 463,49 €
Ables de Heckel	200 kg	1 202,70 €
Tanches	130 kg	788,61 €
Brochets	813 kg	11 398,76 €
TAC (portions et GTS)	3 455 kg	22 657,96 €
TOTAL	**8 882 kg**	**59 043,49 €**

Pour l'ensemble de ces opérations de soutien d'effectifs gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de **8 882 kg** de poissons (achats et récupération) répartis sur tout le département pour un coût de **59 043,49 €**.

Les vidanges ont permis de récupérer près de 1 500 kg de poissons qui ont été déversés sur nos plans d'eau, barrages et cours d'eau.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun du soutien d'effectifs. En 2023, le groupement a contribué à hauteur de 1 000 € à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

La Fédération remercie enfin le Conseil départemental pour sa participation aux soutiens des effectifs de poissons du lac de Saint-Pardoux à hauteur de 10 000 € en 2023 ainsi que EDF sur les barrages de la Maulde.

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

BILAN FINANCIER

LES CARTES DE PÊCHE ET OPTIONS

Au global, 14 512 produits pêche ont été délivrés en Haute-Vienne en 2023. Cela représente une baisse de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent *(14 527 en 2022)*.

Tableau de la répartition des ventes 2023

Produits 2023	Nbre	Pourcentage
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	5 550	38,24%
Carte Personne majeure - Offre d'automne 2023	91	00,63%
Carte Personne majeure 2023	1 309	09,02%
Carte promotionnelle Découverte Femme 2023	614	04,23%
Carte Personne mineure 2023	1 322	09,11%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2023	1 638	11,29%
Carte promotionnelle Hebdomadaire 2023	600	04,13%
Carte Journalière 2023	3 068	21,14%
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	55	00,38%
Option annuelle "Réservoir Mouche de la Boisserie"	85	00,59%
Option annuelle "Carnadrome - étang Rénier"	53	00,37%
Option annuelle "Carpodrome - Le Rochelot"	24	00,17%
Option annuelle "Parcours spécialisés"	24	00,17%
Option journalière "Réservoir Mouche de la Boisserie"	8	00,06%
Option journalière "Carnadrome - étang Rénier"	38	00,26%
Option journalière "Carpodrome - Le Rochelot"	33	00,23%
	14 512	100%

Évolution des ventes 2019-2023

Type de carte	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023	Répartition
Interfédérale	5 849	5 387	5 631	5 775	**5 550**	-225	-3,90%
Majeure	1 743	1 571	1 664	1 443	**1 309**	-134	-9,29%
Femme	603	594	706	631	**614**	-17	-2,69%
Mineure	1 194	1 200	1 218	1 160	**1 322**	+162	+13,97%
-12 ans	2 261	1 936	1 830	1 618	**1 638**	+20	+1,24%
Hebdomadaire	508	544	520	529	**600**	+71	+13,42%
Journalière	2 876	3 344	3 086	3 079	**3 068**	-11	-0,36%
Club Halieutique	80	73	88	67	**55**	-12	-17,91%
Offre d'Automne	29	68	88	83	**91**	+8	+9,64%
Options Boisserie	-	-	-	142	**93**	-49	-34,5%
Options Renier	-	-	-	-	**91**	+91	-
Options Rochelot	-	-	-	-	**57**	+57	-
Options triples	-	-	-	-	**24**	+24	-
Total	15 143	14 717	14 831	14 527	**14 512**	**-15**	**-0,10%**

Une analyse détaillée pour les différents types de cartes et options donne un résultat plus contrasté :

Baisse globale des cartes « Interfédérales » / « Majeures » :

- 5 550 cartes « Interfédérales » *(-225 cartes par rapport à 2022).*
- 1 309 cartes « Majeures » *(-134 cartes par rapport à 2022).*
- 91 cartes « Majeures – Offre d'Automne » *(+8 cartes par rapport à 2022).*

Au global, les cartes annuelles « personnes majeures » 2023 chutent significativement de 4,81% par rapport à 2022, soit 351 cartes de moins.

Les pêcheurs disposant de ces cartes annuelles représentent le véritable socle des adhérents de notre loisir. Ils constituent un des piliers financiers majeurs de notre structure (les cartes annuelles génèrent les principaux produits financiers pour les AAPPMA et la Fédération).

La stabilisation de ces cartes annuelles est donc un enjeu des années à venir pour notre Fédération.

Dans notre département, le développement du loisir pêche est confronté au vieillissement de la population, à l'essor de multiples activités de loisirs « faciles d'accès ». Un des caps fixé par le conseil d'administration dans les années à venir est de continuer à rendre notre loisir aussi attractif que possible en favorisant notamment l'initiation et la pratique auprès des plus jeunes (ex : mise en place d'un parcours spécifique à Bonnac-la-Côte), en proposant l'offre de pêche la plus complète possible (développement et/ou aménagement de parcours répondant aux attentes du plus grand nombre).

Baisse des cartes « Découverte Femme »

- 614 cartes « Découverte Femme » *(-2,69 % par rapport à 2022)*

Même s'il s'agit ici factuellement d'une baisse, le chiffre reste, après la hausse notable de 2021, dans l'ordre de grandeur observé depuis la mise en place de ce produit pêche, oscillant entre 700 et 600 produits par an depuis 2008. A noter la création d'une commission fédérale en 2023, composée uniquement de femmes et chargée de faire des propositions pour développer le loisir autour du public féminin.

Hausse notable des cartes « mineures » et hausse des « Découvertes - de 12 ans »

- 1 322 cartes « Mineures » *(+13,97% par rapport à 2022)*
- 1 638 cartes « Découverte -12 ans » *(+1,24% par rapport à 2022)*

Sur les 5 dernières années, les cartes « mineures » s'équilibrent en moyenne aux alentours de 1200 mais 2023 voit un bon du nombre des cartes mineures en Haute-Vienne. Ce constat est également fait au niveau national où tous les départements voient ce produit pêche progresser de +2 à +37% ! Nous nous situons ainsi légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui s'établie à + 12.51 %.

Les jeunes pêcheurs d'aujourd'hui constituent une partie de nos effectifs de demain. Dans les prochains mois, il semble fondamental de mener des actions départementales pour favoriser l'initiation et la pratique des jeunes pêcheurs.

Stabilisation globale des cartes « saisonnières » :

- 600 cartes « Hebdomadaire » *(+13,42%* par rapport à *2022)*
- 3 068 cartes « Journalière » *(-0,36%* par rapport à *2022)*

Même s'il s'agit d'une hausse notable en matière de pourcentage, le nombre de cartes hebdomadaires reste dans l'ordre de grandeur constaté ces quinze dernières années (chiffres oscillants entre 500 et 600 cartes).

Les cartes journalières baissent très légèrement et l'effectif semble avoir atteint un plateau oscillant autour de 3 000/ 3 100 cartes par an, comme observé depuis 2018.

Options « Réservoir Mouche de la Boisserie », « Carnadrome de l'étang Rénier » et « carpodrome du Rochelot »

En 2022, la Fédération a pris en location un plan d'eau situé sur la commune de Peyrilhac, au lieu-dit « La Boisserie » pour en faire un parcours spécifique dédié à la pêche des salmonidés à la mouche.

Pour y accéder, au-delà d'une carte de pêche en cours de validité, 2 options spécifiques ont été mises en place : une option « annuelle » et une option « journalière ». Fort du succès rencontré, le parcours a été maintenu et de nouvelles options ont été mises en place pour accéder spécifiquement à 2 autres parcours en Haute-Vienne : le carnadrome de l'étang Rénier et le carpodrome du Rochelot. Enfin, une option « globale » permettant d'accéder à l'année indifféremment aux 3 parcours a également été mise en place.

Options	2022	2023
Option annuelle « Réservoir mouche de la Boisserie » - personne majeure	123	**85**
Option journalière « Réservoir mouche de la Boisserie » - personne majeure	19	**8**
Option annuelle "Carnadrome - étang Rénier" - Personne majeure	-	**53**
Option journalière "Carnadrome - étang Rénier" - Personne majeure	-	**38**
Option annuelle "Carpodrome - Le Rochelot" - Personne majeure	-	**24**
Option journalière "Carpodrome - Le Rochelot" - Personne majeure	-	**33**
Option annuelle "Parcours spécialisés" - Personne majeure	-	**24**
Totaux Options	**142**	**265**

Dans le détail, en 2023, on observe que le nombre d'options spécifiques au parcours « Boisserie » baisse globalement d'environ -34.5%. Cette baisse s'explique par la mise en place de la nouvelle option annuelle « Parcours spécialisés », permettant l'accès à l'ensemble des parcours spécialisés.

Pour le parcours de l'étang Rénier, on observe que le nombre d'options délivrées est sensiblement identique au parcours de la Boisserie. A noter que le parcours de l'étang Rénier existe depuis plusieurs années mais était accessible jusqu'en 2022 uniquement avec une carte de pêche annuelle ou journalière en cours de validité.

Pour le parcours du carpodrome du Rochelot, les chiffres sont moins élevés que les 2 autres parcours avec une particularité qui est que les options journalières sont plus nombreuses que les options annuelles. Comme pour l'étang Rénier, ce parcours existait depuis plusieurs années mais était accessible jusqu'en 2022 uniquement avec une carte de pêche annuelle ou journalière en cours de validité.

Vignette du Club Halieutique

On peut constater une baisse des délivrances de l'option « club halieutique » avec – 4.05 % par rapport à 2022 avec 5 605 timbres délivrés en 2023.

Timbre Halieutique	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Quantité	**5 929**	**5 460**	**5 719**	**5 842**	**5 605**	-4,05%

Ces fluctuations de délivrances suivent logiquement celles des cartes interfédérales auxquelles elles sont liées puisqu'environ 55 options seules sont délivrées indépendamment en cours d'année pour compléter une carte majeure.

Graphique de la répartition des ventes 2023

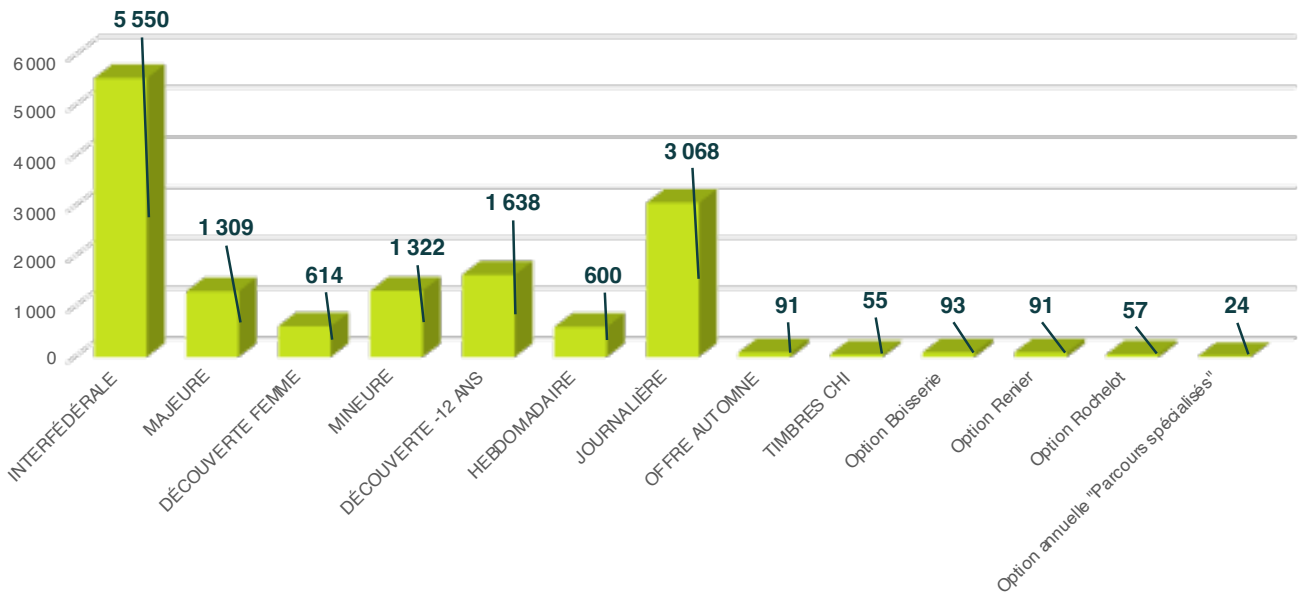

Ce graphique continue de mettre en lumière le fait que les cartes interfédérales et les cartes majeures représentent une bonne moitié des effectifs, le véritable socle des adhérents de notre réseau.

Les produits dits saisonniers représentent toujours presque 25 % des cartes vendues en Haute-Vienne.

Par ailleurs, près de 20% de nos adhérents sont mineurs (0-18 ans). Ils constituent un potentiel intéressant à exploiter pour consolider les effectifs de demain.

Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2023 (hors options)

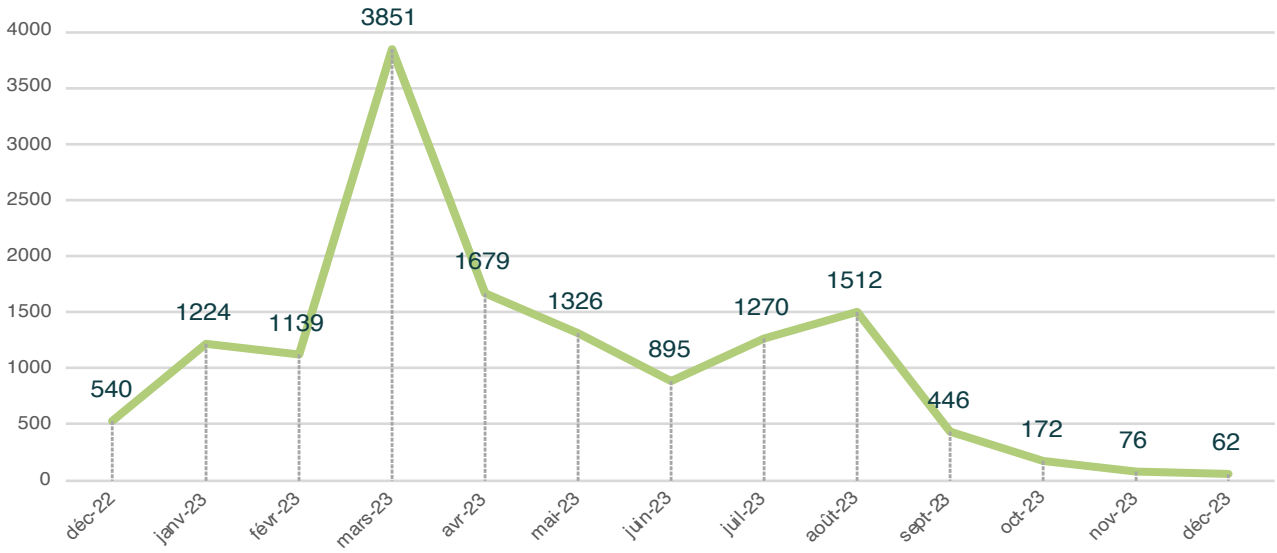

Cette représentation illustre parfaitement les spécificités de notre département :

- la majorité des délivrances des produits pêche est réalisée au moment de l'ouverture des cours d'eau de 1ère catégorie ;
- avril et mai constituent également 2 mois importants en liaison avec l'ouverture de la pêche des carnassiers ;
- La vente des cartes rebondit en juillet-août avec la délivrance des produits saisonniers.

Graphique de la répartition par points de vente en 2023

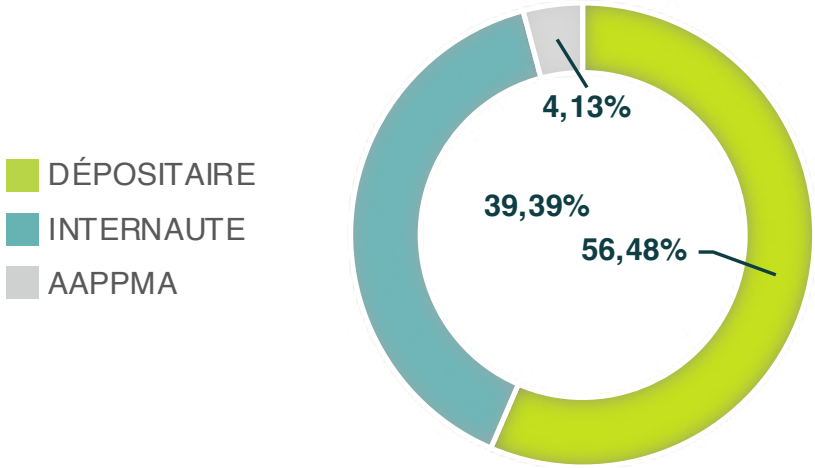

Ce graphique met toujours en évidence que les pêcheurs prennent encore majoritairement leur carte de pêche chez un dépositaire. Le travail de terrain des AAPPMA et de leurs dépositaires reste à ce jour le principal levier pour délivrer des cartes dans notre département.

La prise de carte « à domicile » par internet marque en 2023 un 1er recul dans sa progression depuis la mise en place de l'outil « cartedepeche.fr » avec une part de marché qui recul de 0,1% en 2023 (40,35% en 2021 et 39,48% en 2022).

Graphique de l'évolution des ventes depuis 2008

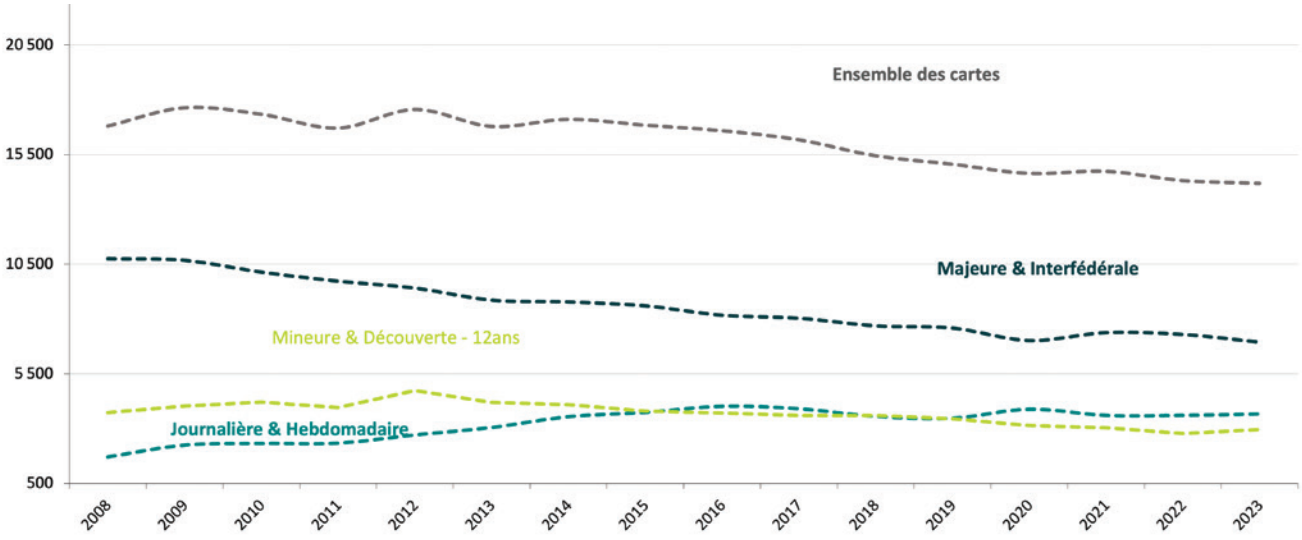

On constate toujours une érosion du nombre global de cartes vendues.

Les facteurs liés à cette érosion sont multiples : influence négative du réchauffement climatique sur notre réseau hydrographique et ses peuplements piscicoles (sécheresses successives, raréfaction de certaines espèces), concurrence des pêcheries privées, vieillissement de la population de notre département.

Un des objectifs majeurs de notre Fédération pour les années à venir est de stopper cette érosion et de reconquérir une partie des cartes perdues. Cela passera nécessairement par une politique ambitieuse axée autour de nos trois missions principales (protection du milieu aquatique, développement du loisir pêche, éducation à l'environnement…) afin de proposer à nos adhérents l'offre de pêche la plus attractive et la plus exhaustive possible.

Carte complète, où va l'argent ?

En 2023, le prix des cartes de pêche a évolué après 3 ans de stabilité :

Produits pêche	2022	2023
Carte interfédérale Personne majeure CHI	100 €	**105 €**
Carte Personne majeure - Offre d'automne	38,5 €	**40 €**
Carte Personne majeure	77 €	**80 €**
Carte promotionnelle Découverte Femme	35 €	**36 €**
Carte Personne mineure	21 €	**22 €**
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	6 €	**7 €**
Carte promotionnelle Hebdomadaire	33 €	**34 €**
Carte Journalière	12 €	**13 €**

Dans cette situation, ce sont les cotisations des différentes structures de la pêche associative, composant les tarifs des produits pêche, qui sont impactées. Aussi, par exemple, sur une carte « personne majeure interfédérale » où le prix global a augmenté de 5€ (100€ => 105€), les augmentations concernaient :

- La cotisation du Club Halieutique Interdépartemental : + 2€
- La cotisation nationale (FNPF) : + 1€
- La cotisation fédérale : + 2€

Répartition des cotisations dans le cas d'une carte personne majeure interfédérale 2023

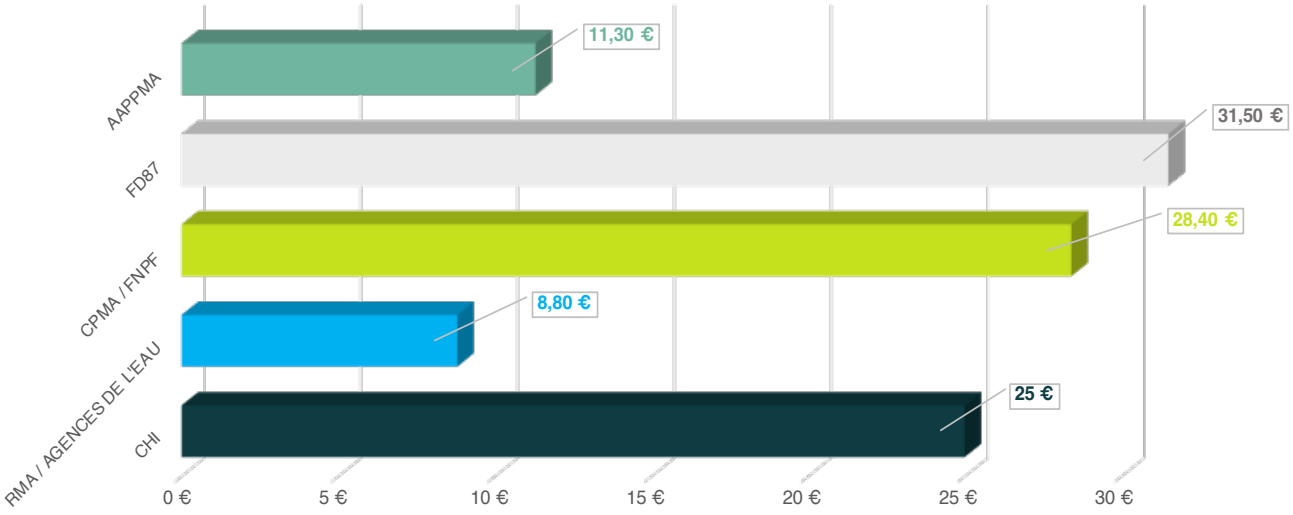

Pour rappel :

- La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- La redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.

Pour la FDAAPPMA 87, l'augmentation de la cotisation départementale a été fléchée vers le « Fond Action AAPPMA » permettant aux AAPPMA du département d'obtenir une aide financière dans le cadre de la réalisation d'actions conformes à leurs statuts.

Enfin, la mise en place en 2023 des cinq nouvelles options spécifiques (le carnadrome, le carpodrome et l'option globale) a permis de contribuer au fonctionnement de ces parcours spécifiques (baux, empoissonnement, entretien, vidanges, …)

Conclusion et perspectives

La Fédération n'a de raison d'être qu'à travers son réseau d'adhérents.

La stabilisation des cartes, notamment les cartes annuelles (majeures et interfédérales) reste l'objectif principal de notre Fédération. L'évolution actuelle des effectifs est une préoccupation permanente. L'équipe fédérale ne considère pas la situation actuelle comme inexorable. La tendance positive observée en 2023 chez les jeunes est perçue comme un signe encourageant.

De nombreux leviers existent pour améliorer la situation actuelle :

- Amélioration de notre communication auprès du grand public en exploitant toutes les voies de communication existantes ; La FD87 réfléchit à des actions d'importance pour les prochaines années.
- Mise en œuvre effective des actions listées par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche ;
- Enrichissement de l'offre de pêche offerte à nos adhérents ; La mise en place de parcours spécialisés répond à cet objectif.
- Poursuite de nos actions de sensibilisation auprès du jeune public ; La mise en place en 2023 d'un parcours dédié aux jeunes pêcheurs à Bonnac la Côte s'inscrit dans cette stratégie.
- Poursuite des travaux de protection et de restauration du milieu aquatique haut-viennois.

La Fédération mènera toutes les actions qu'elle jugera appropriées dans les mois à venir afin de redonner un maximum d'attractivité à notre loisir pêche favori pour consolider la base des pêcheurs actuels et séduire de nouveaux pratiquants.

L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur un réseau actif et dynamique des AAPPMA du département.

Bilan annuel des AAPPMA

Il n'est constaté aucun souci avec les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus à ce jour.

Il est de la responsabilité de chaque AAPPMA de fournir les documents les plus précis et les plus justes possibles. En effet, ces documents sont utilisés par la Fédération pour recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée, de mettre en valeur les principales réalisations.

Pour mémoire, les bilans d'activités doivent être transmis à la Fédération le 31 mars au plus tard de l'année N+1.

Bilan financier de la Fédération au 31 décembre 2023

Compte de résultat au 31 décembre 2023

L'exercice 2023 fait apparaitre un résultat excédentaire de +10 364 €.

Ce résultat excédentaire diffère légèrement du résultat envisagé à travers le budget prévisionnel validé en Assemblée Générale de mars 2023 (prévision d'un déficit de -29 k€).

On constate par ailleurs une augmentation globale du budget par rapport à 2022 (charges et produits).

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE			
Charges			
	2022 (réalisé)	2023 (prévisionnel)	**2023 (réalisé)**
Achats de matières premières	73 432 €	80 106 €	**59 497 €**
Autres achats non stockés et charges externes	265 934 €	280 887 €	**276 942 €**
Impôts et taxes	9 386 €	9 795 €	**13 913 €**
Personnel et charges	309 197 €	351 500 €	**351 469 €**
Dotations aux amortissements	67 141 €	74 221 €	**81 166 €**
Dotations aux provisions	- €	- €	**10 000 €**
Autres charges	33 136 €	54 985 €	**41 525 €**
CHARGES D'EXPLOITATION	**758 227 €**	**851 494 €**	**834 511 €**
Charges financières	4 290 €	4 092 €	**4 045 €**
Charges exceptionnelles	3 624 €	- €	**541 €**
Impôts sur les bénéfices	- €	- €	**1 568 €**
TOTAL CHARGES	**766 140 €**	**855 586 €**	**840 666 €**

› Les charges 2023 s'établissent à 841 k€ (charges 2022 : 766 k€ / Prévisionnel 2023 à 855 k€).

Les charges 2023, comme envisagé, ont été supérieures à celles de 2022.

Elles s'établissent à 841 k€, légèrement en retrait de 15 k€ par rapport à la prévision.

Cette différence de 15 k€ provient des « Achats de matières premières », des « Autres achats non stockés et charges externes » et des « Autres charges » malgré une variation à la hausse des « impôts » et des « dotations ».

On peut ainsi expliquer les mouvements par :

- les achats pour le soutien des effectifs piscicoles qui ont été fortement impactés par les difficultés rencontrées par les pisciculteurs (notamment la sécheresse et l'impact des cormorans) pour nous fournir les poissons (- 20k€ par rapport au prévisionnel et -13k€ par rapport à 2022) ;
- le report des travaux de labellisation (-42k€) de trois parcours de pêche en raison du renvoi par un financeur des dossiers de demande de subvention les concernant (le suivi financier régulier et l'anticipation de cette situation a cependant permis de permettre la réalisation d'autres actions par effet d'opportunité) ;
- les « impôts et taxes » qui bondissent en lien principalement avec la hausse de la taxe foncière ;
- les charges liées au personnel qui augmentent comme prévu par rapport à 2022 en raison, en autre, des arrivées d'un salarié en CDD fin 2022 et d'un contrat d'alternance à l'automne 2023.
- les dotations aux amortissements qui augmentent en lien avec les investissements réalisés en début d'année dont un nouveau véhicule et un nouveau bateau ;
- une dotation aux provisions, non prévue, qui apparait en 2023 en lien avec un litige opposant la Fédération avec une entreprise du bâtiment ;
- des demandes en subvention des AAPPMA en hausse mais moins importantes qu'attendues (seulement 2/3 de l'enveloppe consommés).

À la marge, on notera l'apparition d'une ligne de charge concernant un impôt sur les sociétés en lien avec les intérêts générés par des comptes d'épargne détenus par la Fédération.

BILAN FINANCIER

Produits			
	2022 (réalisé)	2023 (prévisionnel)	**2023 (réalisé)**
Production vendue	6 750 €	4 000 €	**13 966 €**
Subventions d'exploitation	302 868 €	416 284 €	**371 677 €**
Autres produits de gestion	398 208 €	387 750 €	**419 615 €**
Reprises & Transfert de charges	383 €	2 540 €	**9 094 €**
PRODUITS D'EXPLOITATION	**708 209 €**	**810 574 €**	**814 351 €**
Produits financiers	2 527 €	1 500 €	**10 707 €**
Produits exceptionnels	22 433 €	14 455 €	**25 971 €**
TOTAL PRODUITS	**733 168 €**	**826 529 €**	**851 029 €**
Résultat d'exploitation	-50 018 €	-40 920 €	**-20 160 €**
Résultat courant	-51 781 €	-43 512 €	**-13 499 €**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-32 972 €**	**-29 058 €**	**10 364 €**

› Les produits 2023 s'établissent à 851 k€ (produits 2022 : 733 k€ / Prévisionnel 2023 à 826 k€).

On constate également que les produits ont été, comme envisagé, supérieurs à ceux de 2022 mais finalement également supérieurs de 25 k€ par rapport à la prévision.

Dans le détail, on comprend que cette différence provient majoritairement de la hausse des « Productions vendues », des « Autres produits de gestion » et des « produits financiers » malgré une comptabilisation plus faible qu'attendue pour les « subventions d'exploitation ».

On peut ainsi expliquer les variations par :

- la réalisation d'inventaires piscicoles et des pêches de sauvetage plus nombreux que prévus (sollicitations parvenues courant 2023) ;
- la baisse logique des subventions attendues pour les actions finalement non réalisées et/ou reportées mais qui restent supérieures à 2022 en lien avec la nature des actions réalisées (PDPG, appel à projet, etc.) ;
- la hausse des cotisations perçues en lien avec l'augmentation de la part fédérale malgré la baisse des produits délivrés ;
- la bonne surprise des taux d'intérêts pour les comptes sur livret détenus par la Fédération.

Bilan actif/passif au 31 décembre 2023

Le bilan de l'année 2023 s'équilibre à 2 315 740 € (très légère réduction de ~9 k€ par rapport à 2022)

› À l'actif : Nous enregistrons une légère augmentation de l'actif immobilisé (~-8 k€) et une baisse de l'actif circulant (~17 k€) provoqué notamment par une hausse des créances et subventions à recevoir (~75 k€) et une baisse sensible de nos disponibilités (~-90k€) ;

› Au passif : Nous avons enregistré une réduction de nos capitaux propres de ~10 k€ et une réduction totale de 30 k€ de nos dettes (emprunts, factures fournisseurs parvenues tardivement ou non parvenues, …).

Conclusion et perspectives

Le résultat financier 2023 s'établit légèrement au-dessus du prévisionnel établi début 2023 (+40 k€) en raison :

› de charges légèrement inférieures aux prévisions (-15 k€) ;

› de produits légèrement supérieurs aux prévisions.

BILAN FINANCIER

La Fédération se modernise depuis plusieurs années. Elle dispose désormais d'outils de pilotage de son activité performants. L'équipe des salariés de la Fédération a ainsi pu maîtriser efficacement l'activité et les flux financiers tout au long de l'année. Les principales actions envisagées ont été réalisées ce qui explique un atterrissage maîtrisé du compte de résultat proche de l'objectif initial.

Toutefois, en toute fin d'exercice, des livraisons des pisciculteurs significativement inférieures aux commandes passées ont eu un impact significatif sur le résultat sans laisser le temps à la Fédération de se retourner pour compenser des charges inférieures aux attentes.

D'autres phénomènes (nombreuses pêches électriques de sauvetage en raison des faibles précipitations estivales, appels au fonds d'actions AAPPMA inférieurs aux attentes) ont également eu une influence non négligeable sur le résultat.

La Fédération fait preuve depuis quelques années d'une solidité financière satisfaisante, ce qui lui permet notamment de mener des projets importants en s'appuyant sur des ressources accumulées par le passé. Elle dispose encore actuellement de ressources propres significatives pour mener des actions d'importance et soutenir son réseau d'AAPPMA, à travers un fond d'actions spécifiques qui se renforce chaque année.

Dans le futur, l'équipe fédérale doit toutefois rester attentive aux évolutions de son environnement économique global (érosion du nombre des cartes de pêche vendues, impact de l'inflation sur le pouvoir d'achats des pêcheurs, partenaires fédéraux devant composer avec un contexte économique globalement fragile qui peut complexifier dans le futur l'obtention de certaines subventions…).

Il est important que la Fédération tende vers l'équilibre budgétaire pour pérenniser son activité dans la durée. Cela passera notamment par le déploiement d'un plan d'actions global cohérent avec ses principales missions (développement loisir pêche, protection du milieu, formation des jeunes) en définissant des priorités et en maîtrisant les dépenses associées (empoissonnement raisonné, planification des projets…). Une diversification des produits pourra s'avérer nécessaire pour atteindre les objectifs visés (ex : recherche de nouveaux partenaires économiques, développement de l'offre de pêche avec mise en place de parcours spécialisés supplémentaires…). Ce n'est qu'à ces conditions que la Fédération pourra pleinement remplir ses missions et répondre aux attentes de son réseau d'AAPPMA et de l'ensemble de ses adhérents.

Compte de résultat au 31 décembre 2023 (charges et produits)

Charges 2023 :

Répartition des charges et comparaison 2022-2023

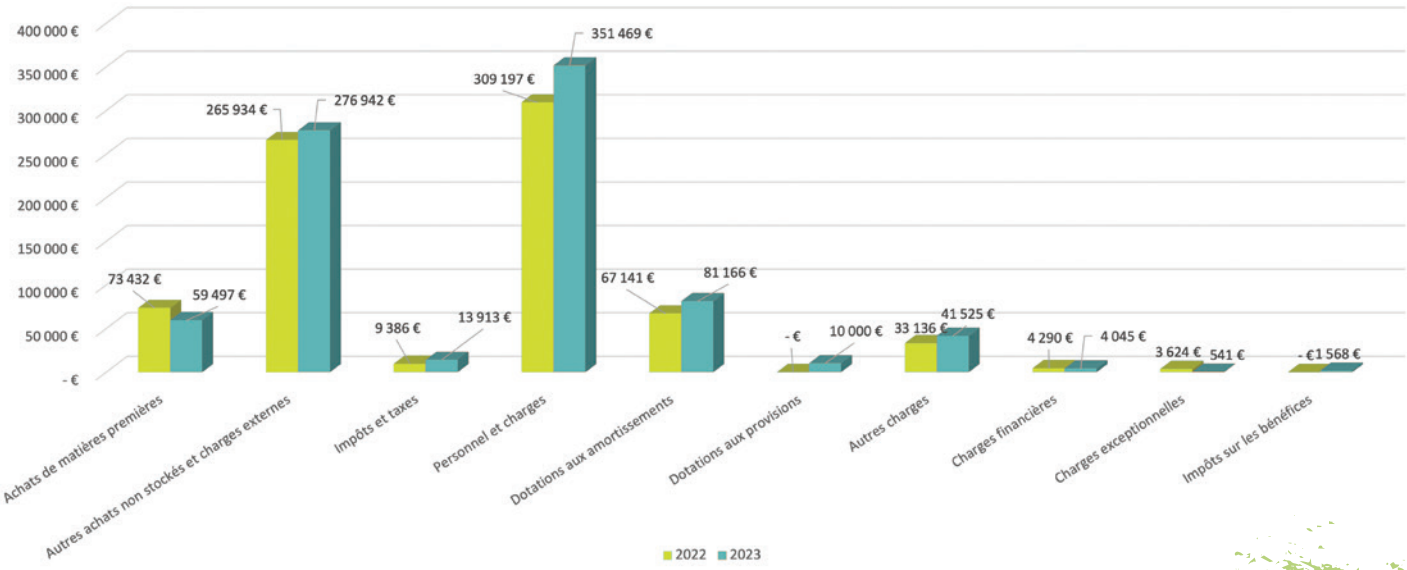

Produits 2023 :

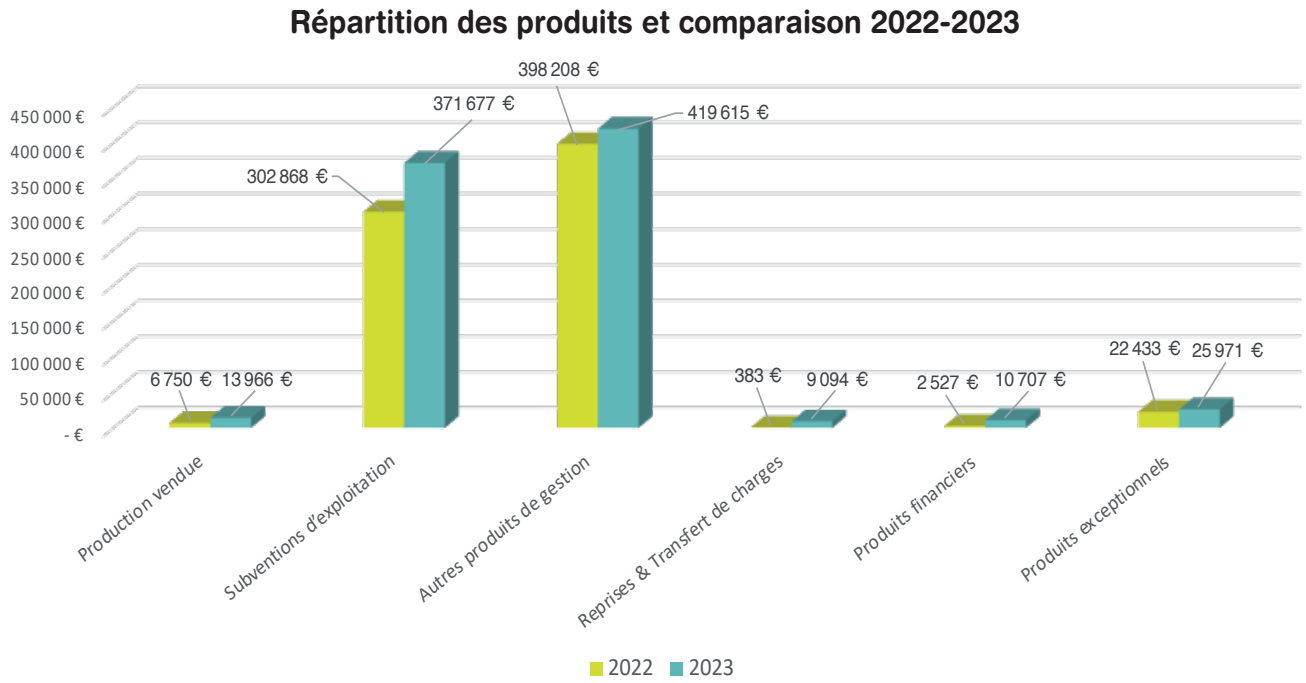

HOCHE

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Comptes annuels clos au
31/12/2023
-
31 rue Jules Noël
87000 LIMOGES

EXTRAIT
DES DOCUMENTS FINANCIERS

EXERCICE 2023

15 rue des Coopérateurs - 87004 LIMOGES
Tél. : 05 55 77 68 26
E-mail : limoges@hoche.com
www.hoche.com

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	42 496	42 240	255	859
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	539 542	24 277	515 265	509 966
	Constructions	1 008 268	491 220	517 048	550 390
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	141 636	88 759	52 877	24 994
	Autres immobilisations corporelles	256 949	186 853	70 096	35 649
	Immobilisations en cours				25 780
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**1 988 890**	**833 350**	**1 155 541**	**1 147 638**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 471
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	17 311	63	17 248	10 998
	Autres créances	198 005		198 005	129 238
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	927 171		927 171	1 015 442
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	17 774		17 774	20 185
	TOTAL (III)	**1 160 262**	**63**	**1 160 199**	**1 177 334**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**3 149 152**	**833 413**	**2 315 740**	**2 324 972**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 549 550	1 582 522
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	10 364	(32 972)
	Subventions d'investissement	178 390	178 165
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 738 304	1 727 715
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	10 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 000	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	334 671	355 324
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 784	99 743
	Dettes fiscales et sociales	61 083	48 121
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 223	7 098
	Autres dettes	77 675	82 971
	Produits constatés d'avance (1)	5 000	4 000
	Total des dettes	567 436	597 257
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 315 740	2 324 972

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	10 363,61	(32 972,08)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	253 615	263 349
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

HOCHE
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

Compte de Résultat

1/2

		France	Exportation	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	16		16	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	13 950		13 950	6 750
	Montant net du chiffre d'affaires	**13 966**		**13 966**	**6 750**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			371 677	302 868
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 094	383
	Autres produits			419 615	398 208
	Total des produits d'exploitation (1)			**814 351**	**708 209**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			59 497	73 432
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			276 942	265 934
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 913	9 386
	Salaires et traitements			264 232	228 742
	Charges sociales du personnel			87 237	80 455
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			81 166	67 141
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			10 000	
	Autres charges			41 525	33 136
	Total des charges d'exploitation (2)			**834 511**	**758 227**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(20 160)**	**(50 018)**

HOCHE
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(20 160)**	**(50 018)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	10 707	2 527
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**10 707**	**2 527**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 045	4 290
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**4 045**	**4 290**
	RESULTAT FINANCIER	**6 661**	**(1 763)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(13 499)**	**(51 781)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	9 020	7 246
	Sur opérations en capital	16 951	15 187
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**25 971**	**22 433**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	540	3 624
	Sur opérations en capital	1	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**541**	**3 624**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**25 430**	**18 809**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 568	
	TOTAL DES PRODUITS	**851 029**	**733 168**
	TOTAL DES CHARGES	**840 666**	**766 140**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**10 364**	**(32 972)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**1 155 541**	49,90	**1 147 638**	49,36	**7 903**	0,69
Autres immobilisations incorporelles	**255**	0,01	**859**	0,04	**(604)**	-70,27
LOGICIELS ET BREVETS	42 496	1,84	42 496	1,83		
AMORTIS. LOGICIELS ET BREVETS	(42 240)	-1,82	(41 637)	-1,79	(604)	-1,45
Terrains	**515 265**	22,25	**509 966**	21,93	**5 299**	1,04
TERRAINS	472 759	20,42	471 260	20,27	1 499	0,32
AGENCT. & AMÉNAGT. TERRAINS	66 784	2,88	57 659	2,48	9 125	15,83
AMORTIS. AGENCT. AMÉNAGT. DE TERR.	(24 277)	-1,05	(18 953)	-0,82	(5 325)	-28,09
Constructions	**517 048**	22,33	**550 390**	23,67	**(33 343)**	-6,06
BATIMENTS	957 135	41,33	957 135	41,17		
INSTALLATIONS GÉNÉRALES	51 133	2,21	51 133	2,20		
AMORTIS. CONSTRUCTIONS	(449 954)	-19,43	(417 832)	-17,97	(32 122)	-7,69
AMORTIS. AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	(41 265)	-1,78	(40 045)	-1,72	(1 220)	-3,05
Installations techniques, matériel et outillage	**52 877**	2,28	**24 994**	1,08	**27 883**	111,56
INST. TECHN. MAT. OUT	141 636	6,12	103 768	4,46	37 868	36,49
AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTILLAGE	(88 759)	-3,83	(78 774)	-3,39	(9 985)	-12,68
Autres immobilisations corporelles	**70 096**	3,03	**35 649**	1,53	**34 447**	96,63
INSTAL.GALES, AGENCT, AMÉNAGT.DIV.	1 890	0,08	1 890	0,08		
MATÉRIEL DE TRANSPORT	163 394	7,06	110 240	4,74	53 154	48,22
MATÉRIEL DE BUREAU	60 068	2,59	53 320	2,29	6 748	12,65
MOBILIER	31 597	1,36	32 250	1,39	(653)	-2,03
AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV	(789)	-0,03	(519)	-0,02	(270)	-52,02
AMORTIS. MATÉRIEL DE TRANSPORT	(112 164)	-4,84	(92 824)	-3,99	(19 340)	-20,84
AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET INFORMAT.	(53 707)	-2,32	(49 487)	-2,13	(4 220)	-8,53
AMORTIS. MOBILIER	(20 193)	-0,87	(19 221)	-0,83	(972)	-5,06
Immobilisations corporelles en cours			**25 780**	1,11	**(25 780)**	-100,00
IMMOBILISAT. CORPORELLES EN COURS			25 780	1,11	(25 780)	-100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	**1 160 199**	50,10	**1 177 334**	50,64	**(17 135)**	-1,46
Avances & acomptes versés sur commandes			**1 471**	0,06	**(1 471)**	-100,00
FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES			1 471	0,06	(1 471)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés	**17 248**	0,74	**10 998**	0,47	**6 251**	56,84
CLIENTS	17 248	0,74	10 998	0,47	6 251	56,84
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	63		126	0,01	(63)	-50,00
PROVIS. DÉPRÉC. COMPTES CLIENTS	(63)		(126)	-0,01	63	50,00
Autres créances	**198 005**	8,55	**129 238**	5,56	**68 767**	53,21
PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES			73		(73)	-100,00
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR			384	0,02	(384)	-100,00
PRODTS DE GESTION A RECEVOIR	186 267	8,04	125 404	5,39	60 863	48,53
PDT A RECEVOIR SUBVENTION INVESTISS	11 738	0,51	3 377	0,15	8 361	247,57
Disponibilités	**927 171**	40,04	**1 015 442**	43,68	**(88 272)**	-8,69
CAISSE D'EPARGNE CPTE CIAL 67407383	23 683	1,02	36 378	1,56	(12 695)	-34,90
CAISSE D'EPARGNE N° 36690975	192 137	8,30	178 082	7,66	14 055	7,89
CAISSE D'EPARGNE CSL ASSOCIAT 348 9	78 940	3,41	516 616	22,22	(437 677)	-84,72
CAISSE EPARGNE SALAIRES N°78563466	3 371	0,15	11 925	0,51	(8 554)	-71,73
SOCIETE GENERALE N+7269038 60	11 186	0,48	12 068	0,52	(882)	-7,31
CAISSE EPARGNE LIVRET	59 544	2,57	57 856	2,49	1 687	2,92

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
SOCIETE GENERALE COMPTE SUR LIVRET	207 686	8,97	201 503	8,67	6 184	3,07
CAT 100 k€ CE 22/12/2024 1	100 000	4,32			100 000	
CAT 100 k€ CE 22/12/2024 2	100 000	4,32			100 000	
CAT 100 k€ CE 22/12/2024 3	100 000	4,32			100 000	
CAT 50 k€ CE 22/12/2024	50 000	2,16			50 000	
INTERETS COURUS NON ECHUS	350	0,02			350	
CAISSE	274	0,01	1 014	0,04	(740)	-73,00
Charges constatées d'avance	**17 774**	0,77	**20 185**	0,87	**(2 410)**	-11,94
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	17 774	0,77	20 185	0,87	(2 410)	-11,94
TOTAL DU BILAN ACTIF	**2 315 740**	100,00	**2 324 972**	100,00	**(9 233)**	-0,40

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**1 738 304**	75,06	**1 727 715**	74,31	**10 589**	0,61
Capital Social ou individuel	**1 549 550**	66,91	**1 582 522**	68,07	**(32 972)**	-2,08
PATRIMOINE INTÉGRÉ	1 549 550	66,91	1 582 522	68,07	(32 972)	-2,08
Résultat de l'exercice	**10 364**	0,45	**(32 972)**	-1,42	**43 336**	131,43
Subventions d'investissement	**178 390**	7,70	**178 165**	7,66	**225**	0,13
SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	39 894	1,72	32 739	1,41	7 155	21,86
SUBV. AGRANDISSEMENT LOCAUX	155 000	6,69	155 000	6,67		
SUBVENTION DEFIBRILATEURS	1 000	0,04	1 000	0,04		
SUBV. STANDS FEDERAUX	3 377	0,15	3 377	0,15		
SUBV. MAT.PÊCHE ÉLECTRIQUE	19 523	0,84	19 523	0,84		
SUBV. MATÉRIEL INFORMATIQUE			1 284	0,06	(1 284)	-100,00
SUBV. SIMULATEUR			2 350	0,10	(2 350)	-100,00
SUBV. PRIME CEE TRAVAUX	2 186	0,09	2 186	0,09		
SUBVENTIONS - MATERIEL TECHNIQUE	9 515	0,41			9 515	
SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	(14 654)	-0,63	(11 299)	-0,49	(3 355)	-29,69
SUBV. INVTS AGRANDISSEMENT LOCAUX	(25 846)	-1,12	(17 666)	-0,76	(8 180)	-46,30
SUBV. DEFIBRILATEURS	(296)	-0,01	(96)		(200)	-208,09
SUBV. STANDS FEDERAUX	(846)	-0,04	(171)	-0,01	(675)	-395,61
SUBVENT. MAT. PÊCHE INSCRITE AU CR	(9 013)	-0,39	(6 191)	-0,27	(2 822)	-45,58
SUBVENT. MAT. INFORMATIQUE			(1 284)	-0,06	1 284	100,00
SUBV. MODIF. BATEAU INSCRITE AU CR			(2 350)	-0,10	2 350	100,00
SUBV. PRIMES TRAVAUX CEE	(346)	-0,01	(237)	-0,01	(109)	-46,15
SUBVENTIONS MATERIELS TECHNIQUES	(1 104)	-0,05			(1 104)	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	**10 000**	0,43			**10 000**	
Provisions pour risques	**10 000**	0,43			**10 000**	
PROVISIONS POUR LITIGES	10 000	0,43			10 000	
TOTAL IV - Total des dettes	**567 436**	24,50	**597 257**	25,69	**(29 821)**	-4,99
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**334 671**	14,45	**355 324**	15,28	**(20 653)**	-5,81
EMPRUNT SG 400 000 € - 07/2038	333 909	14,42	354 515	15,25	(20 606)	-5,81
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	763	0,03	810	0,03	(47)	-5,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**72 784**	3,14	**99 743**	4,29	**(26 959)**	-27,03
FOURNISSEURS	50 528	2,18	47 431	2,04	3 097	6,53
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			19 962	0,86	(19 962)	-100,00
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	22 256	0,96	32 350	1,39	(10 094)	-31,20
Dettes fiscales et sociales	**61 083**	2,64	**48 121**	2,07	**12 962**	26,94
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	858	0,04			858	
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	25 114	1,08	21 497	0,92	3 617	16,83
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	2 938	0,13			2 938	
MSA	10 128	0,44	11 570	0,50	(1 442)	-12,46
MUTUELLE ET PREVOYANCE	3 930	0,17	3 804	0,16	127	3,33
ORGANISMES SOCIAUX CREDITEURS	753	0,03			753	
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	10 910	0,47	9 615	0,41	1 295	13,47
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	1 500	0,06			1 500	
PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	358	0,02	395	0,02	(37)	-9,37
ETAT - IS	1 568	0,07			1 568	
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	3 026	0,13	1 240	0,05	1 786	144,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**16 223**	0,70	**7 098**	0,31	**9 125**	128,55
FOURNISSEURS D'IMMOBILSATIONS - RG	7 098	0,31	7 098	0,31		

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES	9 125	0,39			9 125	
Autres dettes	77 675	3,35	82 971	3,57	(5 296)	-6,38
D/C. INTERNET CARTES DE PÊCHE	2 515	0,11	2 702	0,12	(187)	-6,92
TIMBRES HALIEUTIQUES	900	0,04	1 443	0,06	(543)	-37,63
NOTAIRES	10				10	
TIMBRES PISCICOLES AGENCE DE L'EAU	71 765	3,10	74 788	3,22	(3 024)	-4,04
AAPPMA - PART DES ASSOCIATIONS	2 486	0,11	4 037	0,17	(1 552)	-38,44
Produits constatés d'avance	5 000	0,22	4 000	0,17	1 000	25,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 000	0,22	4 000	0,17	1 000	25,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	2 315 740	100,00	2 324 972	100,00	(9 233)	-0,40

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	814 351	N/S	708 209	N/S	106 143	14,99
Ventes de marchandises	16	0,11			16	
Ventes de marchandises FRANCE	16	0,11			16	
AUTRES VENTES DE MARCHANDISES	16	0,11			16	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	13 950	99,89	6 750	100,00	7 200	106,67
Production vendue Services FRANCE	13 950	99,89	6 750	100,00	7 200	106,67
PÊCHES ÉLECTRIQUES	11 950	85,56	4 750	70,37	7 200	151,58
GROUPEMENT LIMOGES ALEVINAGE	1 000	7,16	1 000	14,81		
GROUPEMENT LGES TRAVX PISCICOLES	1 000	7,16	1 000	14,81		
Montant net du chiffre d'affaires	13 966	100,00	6 750	100,00	7 216	106,90
Subventions d'exploitation	371 677	N/S	302 868	N/S	68 809	22,72
SUBV. CLUB HALIEUTIQUE	39 937	285,96	39 937	591,66		
SUBV. FNPF AIDE À L'EMPLOI	140 000	N/S	132 000	N/S	8 000	6,06
SUBV. FNPF TRAVAUX ET PRESTATIONS	3 600	25,78	12 574	186,28	(8 974)	-71,37
SUBV. FNPF PROMOS ET MANIFESTATIONS			4 583	67,89	(4 583)	-100,00
SUBV. FNPF FRAIS ADMINISTRATIFS	365	2,61			365	
FNPF SUBVENTIONS DIVERSES	30 833	220,77	12 094	179,17	18 739	154,94
SUBV. DIVERSES	19 098	136,75	5 208	77,16	13 890	266,68
SUBV. A. DE L'EAU TRAVAUX	14 674	105,07	4 177	61,88	10 497	251,31
SUBV. A.DE L'EAU.ACCORD CADRE	42 250	302,52	40 000	592,59	2 250	5,63
SUBV. COLL. LOCALES TRAVAUX	12 303	88,09	11 182	165,66	1 121	10,02
SUBV. ARP-NA - ACTIONS DIVERSES	66 617	476,99	41 113	609,08	25 504	62,04
AIDES APPRENTIS	2 000	14,32			2 000	
Reprises sur provisions, transferts de charges	9 094	65,11	383	5,67	8 711	N/S
REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉANCES	63	0,45	63	0,93		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	4 596	32,91			4 596	
FRAIS ADMINISTRATIF	395	2,83	320	4,74	75	23,44
TRANSFERT I.J.S.S	4 040	28,92			4 040	
Autres produits d'exploitation	419 615	N/S	398 208	N/S	21 407	5,38
PRODUITS COTISATIONS FÉDÉRALES	292 981	N/S	279 163	N/S	13 819	4,95
PRODUITS CLUB HALIEUTIQUE	99 458	712,14	92 961	N/S	6 497	6,99
ABANDONS DE FRAIS PAR LES BENEVOLES	3 283	23,51	2 462	36,47	821	33,34
DONS LEGS	100	0,72	4 695	69,56	(4 595)	-97,87
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	12	0,09	3	0,05	9	296,71
PRODUITS P. V. ET PROCÉDURES	10 837	77,59	2 260	33,48	8 577	379,53
PRESTATIONS ET DÉBOURS REFACTURÉS	8 860	63,44	8 355	123,77	505	6,05
REPAS REFACTURÉS	690	4,94			690	
INSCRIPTIONS CHALLENGES			5 300	78,52	(5 300)	-100,00
ANIMATION ET INITIATION À LA PÊCHE	3 395	24,31	3 010	44,59	385	12,79
Total des charges d'exploitation	834 511	N/S	758 227	N/S	76 285	10,06
Achats de matières premières et autres appro.	59 497	426,01	73 432	N/S	(13 935)	-18,98
ACHATS T.A.C.	22 658	162,24	28 346	419,94	(5 688)	-20,07
ACHATS CARPES	7 532	53,93	4 513	66,86	3 019	66,90
ACHATS GARDONS	15 463	110,72	16 219	240,28	(756)	-4,66
ACHATS TANCHES	789	5,65	791	11,72	(3)	-0,33
ACHATS BROCHETS	11 399	81,62	15 201	225,21	(3 803)	-25,02

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
ACHATS BLACK-BASS			1 625	24,07	(1 625)	-100,00
ACHATS ABLES DE HECKEL	1 203	8,61	5 215	77,26	(4 013)	-76,94
ACHATS ROTENGLES			1 118	16,57	(1 118)	-100,00
ACHATS FOURN. CONS. PRODUITS ENTRET	453	3,24	403	5,97	50	12,42
Autres achats et charges externes	**276 942**	N/S	**265 934**	N/S	**11 007**	4,14
SOUS TRAITANCE PRESTATIONS	14 118	101,09	14 564	215,76	(446)	-3,06
EAU GAZ ELECTRICITÉ	6 273	44,92	5 045	74,74	1 228	24,34
CARBURANTS VEHICULES	7 815	55,95	8 138	120,57	(324)	-3,98
ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	7 460	53,41	4 316	63,94	3 144	72,84
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 592	47,20	5 724	84,80	868	15,16
FOURNITURES HABILLEMENT	1 895	13,57	799	11,84	1 096	137,23
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	1 178	8,43	1 205	17,85	(27)	-2,24
BAUX DE PECHE	20 565	147,25	20 353	301,53	212	1,04
LOCATIONS MATÉRIEL DE BUREAU	2 569	18,39	2 569	38,06		
LOCATION ZEENDOC	2 387	17,09	2 354	34,87	33	1,40
LOCATIONS DE MATÉRIEL TECHNIQUE	84	0,60	46	0,68	38	83,44
LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	754	5,40	718	10,63	37	5,10
ENTRETIEN RÉPARATION BIENS IMMOB	6 905	49,44	4 699	69,61	2 206	46,96
TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX	42 917	307,29	46 732	692,32	(3 815)	-8,16
AUTRES TRAVAUX	1 008	7,22	3 478	51,53	(2 470)	-71,01
PECHE ELECTRIQUE	6 578	47,10	930	13,77	5 649	607,54
ENTRETIEN VEHICULE DE TRANSPORT	6 157	44,09	6 467	95,81	(310)	-4,79
ENTRETIEN MATÉRIEL	205	1,47	647	9,59	(442)	-68,30
ASS.LOCAUX + RCP + DIVERS	5 534	39,63	5 127	75,96	407	7,93
ASSURANCES VÉHICULES	4 548	32,56	3 313	49,08	1 235	37,27
DOCUMENTATION GÉNÉRALE	480	3,44	525	7,78	(45)	-8,57
FORMATION DU PERSONNEL	6 632	47,49	1 680	24,89	4 952	294,75
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE			2 080	30,82	(2 080)	-100,00
HONORAIRES AVOCATS	8 760	62,72	3 326	49,27	5 434	163,38
HONORAIRES COMPTABLE	7 560	54,13	7 440	110,22	120	1,61
HONORAIRES COMMISSAIRE COMPTES	4 162	29,80	3 776	55,95	386	10,22
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 838	13,16	185	2,74	1 653	892,50
SALON PÊCHE EXPO	1 748	12,52	921	13,64	827	89,87
ECOLE DE PECHE	16 722	119,73	12 006	177,86	4 716	39,28
PROMOTION PECHE EXCEPTIONNEL			11 356	168,24	(11 356)	-100,00
CADEAUX ET RÉCOMPENSES	4 938	35,35	8 465	125,40	(3 527)	-41,67
PUBLICATIONS ET DÉPLIANTS PÊCHE	9 890	70,81	10 320	152,89	(430)	-4,17
PUBLICITÉS ET MÉDIAS	24 275	173,81	24 362	360,93	(87)	-0,36
DIVERS (POURBOIRES, DONS COURANTS)	794	5,69	340	5,04	454	133,53
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	20 594	147,46	19 009	281,61	1 585	8,34
MISSIONS FPPHTEV	6 234	44,64	5 312	78,70	922	17,36
RÉCEPTIONS	2 479	17,75	1 551	22,97	929	59,88
FRAIS POSTAUX	2 004	14,35	2 466	36,54	(463)	-18,75
FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3 720	26,64	3 965	58,73	(245)	-6,17
SERVICES BANCAIRES	918	6,58	824	12,21	94	11,39
FRAIS DE RECRUTEMENT			960	14,22	(960)	-100,00
COTISATIONS ORGANIS. PARTENAIRES	7 653	54,80	7 842	116,18	(189)	-2,41
Impôts, taxes et versements assimilés	**13 913**	99,62	**9 386**	139,06	**4 526**	48,22
TAXE SUR LES SALAIRES	3 026	21,67	1 240	18,37	1 786	144,03
FORMATION	1 636	11,71	1 340	19,85	296	22,10
TAXES FONCIÈRES	8 035	57,53	6 598	97,75	1 437	21,78
DROITS ENREGISTREMENTS			143	2,12	(143)	-100,00
CARTES GRISES	1 166	8,35			1 166	
TAXES DIVERSES	51	0,36	66	0,97	(15)	-22,98
Salaires et traitements	**264 232**	N/S	**228 742**	N/S	**35 490**	15,52
REMUNERATIONS PERSONNEL	253 782	N/S	227 246	N/S	26 536	11,68
CONGÉS PAYÉS	3 617	25,90	(1 780)	-26,36	5 397	303,25
GRATIFICATIONS STAGIAIRES	1 673	11,98	3 276	48,53	(1 603)	-48,94

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
VARIATION PROVISIONS SUR PRIMES	2 661	19,05			2 661	
INDEMNITES DE DEPART	2 500	17,90			2 500	
Charges sociales du personnel	**87 237**	624,64	**80 455**	N/S	**6 782**	8,43
COTISATIONS MSA	73 221	524,28	69 347	N/S	3 874	5,59
MUTUELLE ET PREVOYANCE	11 221	80,35	9 765	144,67	1 456	14,91
CHARGES S/CONGES PAYES	1 295	9,27	1 343	19,89	(48)	-3,57
VARIATION PROVISION CHARGES S/ PRIMES	1 500	10,74			1 500	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	**81 166**	581,17	**67 141**	994,68	**14 025**	20,89
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.	734	5,25	1 214	17,98	(480)	-39,54
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	80 433	575,92	65 927	976,70	14 505	22,00
Dotations aux prov. pour risques et charges	**10 000**	71,60			**10 000**	
DOT. PROV. RISQUES & CH. EXPLOIT.	10 000	71,60			10 000	
Autres charges de gestion courante	**41 525**	297,33	**33 136**	490,91	**8 389**	25,32
SUBVENTIONS ACCORDEES	20 719	148,35	12 562	186,10	8 157	64,93
REDEVANCES DIVERS	4 358	31,20	3 810	56,45	547	14,36
FRAIS D'ASSEMBLEES, DE CONSEILS	16 448	117,77	16 762	248,33	(314)	-1,87
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	1	0,01	2	0,03	(1)	-57,84
Résultat d'exploitation	**(20 160)**	-144,35	**(50 018)**	-741,01	**29 858**	59,69
Total des produits financiers	**10 707**	76,66	**2 527**	37,43	**8 180**	323,72
Produits financiers de participations	**10 707**	76,66	**2 527**	37,43	**8 180**	323,72
PRODUITS FINANCIERS	10 707	76,66	2 527	37,43	8 180	323,72
Total des charges financières	**4 045**	28,96	**4 290**	63,55	**(245)**	-5,70
Intérêts et charges assimilées	**4 045**	28,96	**4 290**	63,55	**(245)**	-5,70
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES	4 045	28,96	4 290	63,55	(245)	-5,70
Résultat financier	**6 661**	47,70	**(1 763)**	-26,12	**8 424**	477,83
Résultat courant avant impôts	**(13 499)**	-96,65	**(51 781)**	-767,13	**38 283**	73,93
Total des produits exceptionnels	**25 971**	185,96	**22 433**	332,34	**3 538**	15,77
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	**9 020**	64,59	**7 246**	107,34	**1 775**	24,49
PRODUITS DES EXERCICES ANTÉRIEURS	9 020	64,59	7 246	107,34	1 775	24,49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	**16 951**	121,37	**15 187**	224,99	**1 764**	11,61
PRODUIT DE CESSION IMMO CORPORELLES	1	0,01	1 500	22,22	(1 499)	-99,93
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIRÉES	16 950	121,37	13 687	202,77	3 263	23,84
Total des charges exceptionnelles	**541**	3,87	**3 624**	53,68	**(3 083)**	-85,07
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	**540**	3,87	**3 624**	53,68	**(3 084)**	-85,10
PÉNALITÉS ET AMENDES			450	6,67	(450)	-100,00
CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	540	3,87	3 174	47,02	(2 634)	-82,98
Charges exceptionnelles sur opération en capital	**1**	0,01			**1**	
VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS ACTIF CÉDÉS	1	0,01			1	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Résultat exceptionnel	25 430	182,09	18 809	278,65	6 621	35,20
Impôts sur les bénéfices	1 568	11,23			1 568	
IS	1 568	11,23			1 568	
Résultat de l'exercice	10 364	74,21	(32 972)	-488,4	43 336	131,43

NOTES

NOTES

tél : 05 55 06 34 77
31 rue Jules Noël - 87000 LIMOGES
@ : contact@federation-peche87.com

Rédaction et création : FDAAPPMA87
Mise en page et impression : APCL Services - GDS Imprimeurs
Crédits photos : FDAAPPMA / Anne-Cécile MONNIER / Romain MOUNEIX / Nicolas FAY